
Conférence du désarmement

9 septembre 2011

Français

Compte rendu définitif de la mille deux cent trente-neuvième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le vendredi 9 septembre 2011, à 10 h 15

Président: M. Rodolfo Reyes Rodríguez..... (Cuba)

Le Président (*parle en espagnol*): Je déclare ouverte la 1239^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Nous saluons le Secrétaire général de la Conférence. J'espère que sa présence nous aidera à faire progresser rapidement nos négociations. Vous avez reçu le document qui, une nouvelle fois, a été préparé grâce à des efforts soutenus et efficaces. J'espère que vous avez bien profité du Jeûne genevois hier, puisque vous avez achevé votre travail avec célérité mercredi. Comme vous le voyez, la structure du document facilite notre analyse des paragraphes en suspens, en fin de texte.

Il nous reste quelques questions à traiter. Nous devons parachever la négociation sur ce rapport et, comme nous le savons, nous devons aussi examiner le projet de résolution qui sera soumis à l'Assemblée générale. J'ai l'intention de convoquer deux séances la semaine prochaine, une jeudi et l'autre vendredi. Ces séances seront également pour nous l'occasion d'écouter les déclarations de quelques nouveaux ambassadeurs à la Conférence, auxquels nous souhaiterons la bienvenue. Ils ont fait part de leur souhait de s'exprimer devant la Conférence, et nous leur donnerons l'occasion de le faire. Donc, si nous parvenons à terminer la négociation du rapport aujourd'hui, nous consacrerons la partie officielle de la séance plénière à ces déclarations et à l'examen de tout autre thème urgent. Puis nous passerons aux consultations officieuses sur le projet de résolution. Dès que nous aurons fini l'examen du rapport, une version préliminaire du projet de résolution vous sera distribuée, de sorte que tous les États membres et observateurs disposent de suffisamment de temps pour l'examiner avant la première consultation officieuse.

Je prie donc instamment les délégations de faire des progrès suffisants, dans un esprit constructif, suivant l'examen du paragraphe en suspens, après la journée de repos que nous avons eue hier. Compte tenu de la souplesse dont nous faisons déjà preuve dans la recherche d'un accord, il est important de ne pas oublier, comme nous l'avons souligné dès le début, que le rapport ne pourra résoudre les problèmes en suspens que nous n'avons pas pu résoudre pendant toutes les discussions que nous avons eues cette année et avec tout le travail que nous avons accompli. Dans le même temps, j'espère également que personne ne s'attend à pouvoir utiliser ce rapport pour tenter de faire passer des questions sur lesquelles il n'y a pas consensus. Nous allons donc commencer notre séance de cette façon positive.

S'agissant du document de travail dont vous êtes saisis, je vous invite à commencer l'examen du paragraphe en suspens en vous reportant à la page 5. Je vais vous donner la parole pour que vous puissiez vous exprimer à propos du paragraphe 5, et, plus spécifiquement, sur deux propositions: l'ancienne version, qui contenait une modification apportée par la délégation indienne, et la nouvelle proposition, qui émane de la délégation pakistanaise. Je donne la parole aux délégations sur ce point, l'objectif étant de concilier ces deux approches.

Je vous rappelle que lors de la précédente séance, un grand nombre de délégations se sont prononcées en faveur de la version originale modifiée sur la base de l'ajout proposé par la délégation indienne. Cependant, il faut prendre en compte la préoccupation et la proposition formulée par la délégation pakistanaise. En qualité de Président, je vous propose d'adopter le paragraphe 5 modifié par la délégation indienne, afin de nous aider à nous mettre d'accord dans un esprit de consensus.

Parfait, le paragraphe 5 tel qu'il a été modifié par la délégation indienne est adopté. Nous passons au paragraphe 7.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je suis désolé de retarder le travail sur ce point, mais je crois que ma délégation a besoin d'un peu plus de temps. Au stade actuel, mon seul souci est de juger la déclaration du Secrétaire général dans un certain contexte. Si nous voulons ajouter quelque chose aux propos du Secrétaire général, ma délégation, par exemple, apprécie le passage où il est indiqué: «La Conférence du désarmement est le théâtre incontesté des efforts internationaux de limitation

des armements. Dès sa création, elle a joué un rôle unique. En tant qu'unique instance multilatérale dans le domaine du désarmement, elle a produit des traités historiques qui ont contribué au renforcement de la sécurité internationale...» Ma délégation préfère une portion du discours que, peut-être, d'autres délégations ne souhaiteront pas retenir. Je suis souple sur ce point.

Je peux tenter de proposer un libellé plus neutre qui, s'il suscite le consensus, pourra être adopté. Ma souplesse consiste à déterminer s'il y a lieu de faire des références à cette déclaration. Ma délégation s'efforcera d'élaborer un libellé plus acceptable. Elle pourra proposer une référence qui prenne en compte les intérêts de chacun. Je demande par conséquent un peu plus de temps pour faire cela.

Le Président (*parle en espagnol*): Eh bien, la situation est donc la suivante: la délégation nous demande un peu de temps. Dans le même temps, je prie la délégation pakistanaise de prendre note du fait que la proposition initiale modifiée par la délégation indienne jouit d'un large soutien. En tout état de cause, nous n'obtiendrons pas le consensus par la force. Le consensus doit être développé, et nous prions la délégation pakistanaise de prendre ce fait en considération.

M. Hoffman (Allemagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je suis bien entendu très heureux du paragraphe 5 tel qu'il se présente, et de la forme sous laquelle vous proposez de l'adopter. Compte tenu de la demande de temps formulée par le représentant du Pakistan, et au vu de son argument selon lequel il s'agit de savoir quel élément de la déclaration du Secrétaire général il y a lieu de citer, je voudrais dire que la question est intéressante. J'ai moi-même lu hier plusieurs déclarations – ce n'est pas ce qu'on devrait faire un jour férié – pour me préparer quelque peu.

Il me semble que la question fondamentale est celle de savoir sur quoi nous pouvons nous mettre d'accord, dans cette salle. Je maintiens qu'il y a au moins un point sur lequel nous sommes d'accord: notre situation n'est pas bonne.

J'ai vérifié, par exemple, les déclarations de la délégation pakistanaise, et j'aimerais vous en livrer quelques citations. J'ai devant moi une déclaration faite le 1^{er} juin dernier par l'Ambassadeur Akram au nom de la délégation pakistanaise. Il a dit en substance: «Nous sommes totalement d'accord avec le Secrétaire général, lorsqu'il affirme que la Conférence du désarmement n'a pas fait le moindre progrès depuis quinze ans.». Il a ajouté: «Il est particulièrement regrettable que la Conférence du désarmement n'ait pas été capable de concrétiser la vision qui a conduit à sa création, lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.».

Dans une autre déclaration, prononcée le 11 août au nom du Groupe des 21, le chef de la délégation pakistanaise a déclaré: «... le Groupe regrette que la Conférence n'ait pu entreprendre des travaux de fond sur les questions qu'elle doit traiter». Tel est, je crois, le point sur lequel nous sommes tous d'accord, et je pourrais citer de nombreuses autres déclarations qui vont dans le même sens. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies à exprimer le même sentiment à de nombreuses reprises dans cette salle. Dans sa déclaration du 26 janvier 2011, il a déclaré: «... le parcours glorieux de la Conférence a été assombri par l'inertie qui dure maintenant depuis plus de dix ans. Il en va de la crédibilité même de cette instance. La persistance de l'inaction ne fera que menacer son avenir en tant qu'instance multilatérale de négociation».

Ce que je veux dire, c'est que si la délégation pakistanaise pense que nous devons citer la déclaration du Secrétaire général de façon différente, je vous propose, par exemple, cette citation particulière, parce que je pense qu'elle va au cœur de la question. Le Secrétaire général nous dit que nous ne faisons pas notre travail, et je crois que c'est réellement le cœur du message que nous devons adresser. Dire simplement que le Secrétaire général nous a délivré un message important n'est pas suffisant, je crois.

Donc, pour aider le représentant du Pakistan à vérifier les archives et à décider de ce qu'il veut écrire dans ce paragraphe, je serais très heureux de lui fournir une proposition qui fait usage des déclarations du Secrétaire général dont je viens de donner lecture. Je répète: «... le parcours glorieux de la Conférence a été assombri par l'inertie qui dure maintenant depuis plus de dix ans. Il en va de la crédibilité même de cette instance. La persistance de l'inaction ne fera que menacer son avenir en tant qu'instance multilatérale de négociation». Je crois qu'il serait tout à fait approprié d'insérer cette citation dans notre rapport.

Le Président (*parle en espagnol*): Je dois souligner que si l'expérience du travail multilatéral m'a appris quelque chose, c'est que lorsqu'on a un microphone en main, on peut défendre une idée, puis c'est l'idée contraire qui est défendue, et ainsi de suite, car il est très facile de trouver des arguments et des justifications pour n'importe quelle position. J'invite toutes les délégations à faire preuve de souplesse dans cette affaire; mon intention spécifique est de tenter de conserver ce paragraphe 5 tel qu'il a été modifié. En fait, je m'apprêtais à accorder un peu de temps à la délégation pakistanaise pour lui permettre de se sentir à l'aise avec ce libellé, car proposer sans cesse de nouveaux libellés ne ferait que prolonger inutilement les négociations, et je crois qu'en fin de compte, nous n'arriverions pas à un compromis meilleur. Quoi qu'il en soit, je donne la parole au Pakistan, mais je répète que je ne souhaite pas que la séance d'aujourd'hui soit consacrée à des discussions, mais plutôt à l'examen des propositions spécifiques sur des libellés susceptibles de nous rapprocher du consensus.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, compte tenu de ce que vous venez de dire, je n'ajouterais rien sur ce point.

Le Président (*parle en espagnol*): Nous avons examiné le paragraphe 5. Nous y reviendrons avec la proposition présidentielle consistant à l'adopter dans sa version précédente, c'est-à-dire dans sa version initiale telle que modifiée par la délégation indienne. Voilà le sens de ma proposition, et nous demandons à la délégation pakistanaise d'envisager la possibilité de s'associer au consensus sur ce paragraphe. Nous passons au paragraphe 7.

J'ai fait une proposition spécifique sur la base de ce qui me paraissait être une formule consensuelle. J'invite les délégations à s'exprimer sur cette proposition.

Y a-t-il des difficultés avec la proposition que je viens de faire concernant le paragraphe 7? Si tel n'est pas le cas, le paragraphe 7 est adopté sur la base du libellé proposé par le Président.

Je donne la parole à la délégation des États-Unis d'Amérique, et je vous prie de m'excuser d'avoir fait preuve de précipitation avec l'adoption de ce paragraphe.

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous voyons bien que nous sommes assis dans un coin ici et qu'il est parfois difficile de voir le soleil. Nous apprécions les efforts que vous faites pour élaborer un texte, et nous apprécions aussi le fait que vous vous efforcez de parvenir à un consensus.

Si j'ai bien compris, votre délégation a finalement passé toute la journée d'hier à faire à peu près la même chose que la délégation allemande. J'ai reçu de Washington des instructions concernant le paragraphe 7, et je voudrais distribuer un texte à mes collègues. Je peux en donner lecture, mais je dispose également de 70 exemplaires ici, si le secrétariat veut bien les distribuer.

Le Président (*parle en espagnol*): J'ai une proposition à vous faire. Pour gagner du temps, nous allons distribuer la proposition de la délégation américaine, puis nous reviendrons plus tard au paragraphe 7. Pour l'instant, nous allons poursuivre la lecture et profiter au mieux du temps que nous avons en attendant que la proposition de la délégation américaine soit distribuée.

Nous passons au paragraphe 19. Là encore, nous avons un texte original modifié par la délégation polonaise, et nous avons aussi une proposition spécifique soumise par la délégation algérienne. Dans ce cas, le Président a clairement préféré travailler sur la base de la proposition algérienne, qui nous semblait plus positive et qui, de façon plus générale, présentait une image plus précise du travail accompli au cours des présidences successives.

M. Khelif (Algérie): Je vous remercie, Monsieur le Président. La délégation algérienne souhaite aborder le paragraphe 19 du projet de rapport, et le fait que, cette année, la Conférence n'a reçu aucune proposition de programme de travail.

Dans l'esprit général du texte, nous disons que la Conférence n'a pas été en mesure cette année d'adopter un programme de travail, puis nous disons également que la Conférence n'a pas reçu de proposition de programme de travail. C'est là une sorte de double accusation lancée à l'encontre de la Conférence du désarmement.

Dire que nous n'avons pas adopté de programme de travail, cela va de soi: cela signifie que nous ne sommes pas parvenus à nous mettre d'accord sur une proposition quelconque. Par ailleurs, dans la section sur les documents de travail, puisque nous ne disons pas que la Conférence a reçu un document de travail sur les programmes de travail, cela signifie qu'il n'y a pas eu de proposition. La délégation algérienne n'a donc pas d'opposition à l'adoption de ce paragraphe, mais elle trouve que c'est là une citation superflue en ce qu'elle n'apporte rien de plus au rapport, et ne fait que mettre davantage en accusation la Conférence du désarmement.

M. Canchola Gutiérrez (Mexique) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord et avant tout de vous assurer de ma coopération dans votre travail. Vous connaissant depuis un certain temps déjà, je suis convaincu que nous pourrions atteindre un résultat très positif. Vous avez mon soutien, tant du point de vue personnel que du point de vue institutionnel. Nous apprécions la proposition de la délégation algérienne. Toutefois, nous voudrions ajouter deux ou trois mots à la fin du paragraphe pour lui donner plus de relief. Il s'agit d'un ajout très simple: après les mots «au cours de la session de 2011», à la fin du paragraphe, nous proposons d'ajouter «and fulfil its mandate».

À en juger d'après le ton de votre recommandation, Monsieur le Président, nous comprenons que ce rapport doit refléter l'effet, et il me semble que c'est un fait particulièrement clair et objectif, qu'il convient de mentionner dans le rapport que nous sommes en train d'adopter. Je le répète, la proposition de la délégation mexicaine consiste à ajouter les mots «and fulfil its mandate» après les mots «during the 2011 session».

Le Président (*parle en espagnol*): Tout d'abord, nous vous souhaitons la bienvenue parmi nous, et j'imagine que nous aurons l'occasion de vous revoir dans d'autres contextes, tels que le Conseil des droits de l'homme. En fait, je me souviens avec regret que la semaine prochaine, beaucoup d'entre nous serons particulièrement occupés par les travaux du Conseil des droits de l'homme. C'est pourquoi, pour nous permettre d'avancer, de résoudre toutes les difficultés et d'atteindre tous les objectifs qui sont encore devant nous, je demande à toutes les délégations de tout faire pour progresser pour pouvoir terminer aujourd'hui, afin que nos ambassadeurs et les représentants des diverses délégations, particulièrement des délégations réduites qui n'ont que peu de personnel, puissent également s'acquitter de leurs obligations ailleurs.

En outre, nous remercions la délégation mexicaine de l'ajout qu'elle propose de porter au nouveau libellé de ce paragraphe tel qu'il a été proposé par la délégation algérienne.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): Nous consultons notre capital au sujet de la proposition algérienne, mais actuellement, nous sommes dans la mesure de proposer deux options. La première option consiste à conserver le paragraphe 19 modifié par

la délégation polonaise. La deuxième option consiste, spécifiquement s'agissant de la proposition algérienne, à insérer un point après l'expression «in spite of these efforts, the Conference was not able to agree on a programme of work», dans la deuxième phrase, puis de supprimer la fin de la phrase, car une fois que nous avons dit cela, le reste de la phrase nous paraît redondant.

Le Président (*parle en espagnol*): La position pakistanaise est claire. Entre les deux options proposées par la délégation pakistanaise, le Président préfère de loin la seconde. Je demande également aux autres délégations qui ont demandé la parole (j'ai sur ma liste les Pays-Bas et l'Australie et je vois également la délégation indienne) de préciser si elles sont en mesure de travailler sur la base de la proposition algérienne et de finir le texte après la troisième phrase.

M. Van den Ijssel (Pays-Bas) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, tout d'abord, je vous prie de m'excuser d'être absent si souvent de cette salle depuis le début de votre présidence. Cela n'est pas dû à un désintérêt de ma part, mais à d'autres obligations dans le domaine du désarmement. C'est un plaisir de vous voir présider cette séance avec un tel brio.

En fait, je voulais parler du paragraphe 19, et le Mexique a plus ou moins dit la même chose, ce qui me permet d'être très bref. Nous n'avons aucun problème avec l'idée d'ajouter au paragraphe 19 le libellé proposé par la délégation algérienne. Nous pensons que ce libellé reflète fidèlement ce qui s'est produit. Toutefois, nous pensons également qu'il est important de souligner tous les faits, et il s'agit bel et bien d'un fait, car nous n'avons pas réussi à nous mettre d'accord sur un programme de travail, nous ne sommes pas capables de nous acquitter de notre mandat.

Le libellé que j'avais en tête était quelque peu différent de celui que la délégation mexicaine propose, mais le texte mexicain me satisfait pleinement. Ma proposition était quelque chose comme «elle n'a par la suite pas été en mesure de s'acquitter des tâches pour lesquelles elle avait été créée, en 1978». Elle est un peu longue, mais je crois que le message est le même, et je crois que la proposition mexicaine est plus brève et qu'elle a donc l'avantage ou le bénéfice du doute.

M. Wilson (Australie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, comme les autres délégations qui se sont exprimées ce matin, ma délégation souhaite vous assister de toutes les manières possibles pour vous aider à conclure ce processus de façon rapide et satisfaisante.

La satisfaction est peut-être le thème de mon intervention. J'ai pris note des interventions des représentants de l'Algérie et du Mexique, et, à l'image des Pays-Bas, l'Australie est en mesure d'accepter la proposition algérienne telle qu'elle a été modifiée par le Mexique. Toutefois, – et je crois que d'autres seront d'accord avec moi et que ce thème a été abordé en partie par l'Ambassadeur de l'Allemagne dans son intervention – je ne me rappelle pas que quelqu'un ait, cette année – et j'ai pourtant assisté à la plupart des séances de la Conférence – pris la parole pour dire que cette situation était en quoi que ce soit satisfaisante.

Si je pouvais dire les choses comme je les pense, j'ajouterais trois mots à la fin de ce paragraphe, et je dirais que cela est très mauvais, car c'est en effet très mauvais. Je crois que divers thèmes ont été abordés et divers mots prononcés aujourd'hui et au cours de ces derniers jours. L'Ambassadeur de l'Allemagne a lu un extrait d'une déclaration exprimant un sentiment de déception, et je crois qu'il faut indiquer que personne n'a pris la parole cette année pour dire que cette situation était une bonne situation.

Je suis à présent en mesure de proposer un libellé, sachant bien qu'il est peu probable que cette question soit réglée. Je pourrais proposer un libellé plus tard, mais on pourrait très simplement dire, je crois: «La Conférence a estimé que la situation était mauvaise.».

Je ne me rappelle pas que quelqu'un se soit exprimé dans le sens contraire cette année, et il serait donc purement factuel d'indiquer dans le rapport: «La Conférence a estimé que cette situation n'était pas bonne.» Je crois que cela indiquerait clairement à l'Assemblée générale que nous ne sommes pas somnambules et que nous ne formulons pas une telle affirmation sans avoir conscience de la situation. Pour dire les choses simplement, la Conférence montrerait ainsi qu'elle a conscience de ne pas fonctionner de façon isolée.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*): S'agissant du paragraphe 19, ma délégation est en mesure de travailler sur la base de la proposition algérienne concernant les deux options spécifiques proposées par le représentant du Pakistan. Nous préférons la deuxième option, notamment parce qu'elle évite toute confusion quant au rapport entre un mécanisme et les organes subsidiaires mentionnés dans le règlement intérieur.

S'agissant de la proposition mexicaine visant à mentionner le mandat de la Conférence, comme l'a indiqué l'Ambassadeur des Pays-Bas, il serait difficile d'énoncer le mandat de la Conférence, et si nous entrons dans le détail du mandat tel qu'il figure dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, un certain nombre de problèmes connexes se poseront.

Je voudrais donc travailler sur la base d'un libellé simple et clair tel que celui de la deuxième option proposée par la délégation pakistanaise.

M. Hoffman (Allemagne) (*parle en anglais*): Permettez-moi tout d'abord de dire que je suis satisfait de travailler sur la base de la proposition algérienne. Je dois dire que je souhaiterais également supprimer l'élément proposé par la délégation pakistanaise. Je crois qu'il n'est pas utile d'entrer à ce point dans le détail, car cela permettrait de raccourcir la phrase.

Le message essentiel que nous cherchons à transmettre est qu'une fois de plus, nous ne sommes pas parvenus à nous mettre d'accord sur un programme de travail, et que telle est la stricte réalité. J'ose encore espérer que nous sommes tous d'accord pour dire que c'est une mauvaise chose. Dans ce même esprit, j'appuie également la proposition mexicaine visant à formuler cette réalité aussi par l'ajout de l'expression «et s'acquitter de son mandat».

Si l'emploi du mot «mandat» pose problème à la délégation indienne, il est possible d'aborder la question d'une manière différente. Dans ce contexte, je suis très favorable à la proposition de la délégation australienne visant à faire en sorte de porter un jugement de valeur précisément sur ce point, à savoir que nous n'avons pas été en mesure d'adopter un programme de travail. Nous ne donnons aucune explication à cette situation, et nous ne désignons aucun responsable. Nous nous contentons simplement d'indiquer que nous n'avons pas été capables d'adopter un programme de travail. Pour ce faire, je crois que nous pourrions, par exemple, dire, à la suite de l'expression «n'a pas été en mesure d'adopter un programme de travail»: «... perpétuant ainsi le blocage de la Conférence du désarmement. Les États membres ont estimé qu'il était profondément regrettable que la Conférence ait une nouvelle fois échoué à accomplir les tâches pour lesquelles elle avait été créée en 1978».

Je crois que toutes ces affirmations sont incontestables, et je mets au défi quiconque ici de dire qu'il ne regrette pas que nous ayons été incapables de nous mettre d'accord sur un programme de travail. Je crois que, pour que ces rapports aient un sens, nous devons aborder le cœur du problème en indiquant que nous n'avons pas été capables de nous

entendre sur un programme de travail. Monsieur le Président, je le répète, je suis disposé à faire le maximum pour vous aider à faire votre travail, et je m'y emploierai avec force.

M. Endoni (Nigéria) (*parle en anglais*): Il ne fait aucun doute qu'au cours de sa session de 2011, la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de proposer d'idées concrètes pour s'acquitter de son mandat, mais la délégation nigériane, pour autant qu'elle soit d'accord avec cette affirmation, n'appuiera pas l'idée de porter un jugement de valeur. Nous appuyons la proposition de la délégation algérienne, sauf que pour éviter les redondances et autres, nous proposons, comme l'a dit le représentant du Pakistan, d'en supprimer une partie, de façon à ce que le texte se lise comme suit: «En dépit de ses efforts, la Conférence n'a pas été en mesure d'adopter un programme de travail cette année.». Nous pensons que le texte doit se lire ainsi, et que le reste va de soi.

Le Président (*parle en espagnol*): J'ai encore sur la liste des orateurs les représentants de la Suisse, du Pakistan, de la République islamique d'Iran et de la Suède, et je suis sûr que d'autres délégations s'y ajouteront, parce que cette question est au cœur de la plupart de nos débats sur les travaux de la Conférence. Je souligne que chacun, que ce soit les États observateurs et d'autres États qui ne sont pas même observateurs, pourront s'exprimer sur ce sujet au cours des discussions qui auront lieu lorsque la première Commission examinera le rapport de la Conférence. Chaque délégation pourra alors exprimer son opinion en détail. J'ai pour responsabilité de trouver une formule consensuelle, et je vais faire une proposition et demander aux délégations d'y réagir. Le texte, basé sur la proposition algérienne, se lirait comme suit:

(*L'orateur poursuit en anglais*)

«Au cours de la session annuelle, les Présidents successifs de la Conférence ont mené des consultations intensives pour parvenir à un consensus sur un programme de travail. Malheureusement, en dépit de ces efforts, la Conférence n'a pas été en mesure de se mettre d'accord sur un programme de travail en 2011.»

Voilà la proposition que je voulais vous présenter. J'invite les délégations à la considérer comme un moyen de parvenir à un accord sur ce paragraphe précis, car il me paraît évident qu'avec un tel niveau de détail, il sera très difficile de parvenir à un consensus.

M. Wollenmann (Suisse) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que la Suisse prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous féliciter d'avoir accédé à cette importante fonction.

Nous n'avons fait aucune proposition lors de l'examen du rapport en première lecture, non que nous considérions que cet examen n'est pas important, mais parce que nous estimons, à l'image d'autres délégations, que ces négociations annuelles sont, pour dire les choses franchement, assez terribles, particulièrement pour une instance qui ne parvient pas à exercer son mandat de négociation.

Cependant, nous avons levé notre drapeau simplement pour indiquer, pour mémoire, que notre délégation aurait des difficultés à accepter que soient omises dans le rapport de la session de 2011 les références appropriées aux problèmes que cette instance rencontre depuis plus de dix ans, particulièrement au cours d'une année pendant laquelle nous avons, à maintes reprises et sous différentes formes, débattu de ces problèmes de façon détaillée.

Nous comprenons que le rapport n'est bien entendu pas le cadre approprié pour étudier dans le détail les difficultés qui nous ont empêchés de faire ce que nous sommes censés faire. Cependant, le rapport devrait au moins renfermer quelques références à la réalité, et le paragraphe 19 est, selon nous, l'endroit approprié pour le faire. C'est pourquoi nous intervenons à ce stade.

Selon nous, le libellé proposé par la délégation algérienne est une bonne base. La modification proposée par la délégation mexicaine permet, selon nous, de refléter plus fidèlement la situation. Les propositions néerlandaise et allemande nous semblent également très intéressantes.

Ce que vous avez proposé il y a un instant, Monsieur le Président, va aussi dans la bonne direction. Cependant, pour notre délégation, il n'est pas suffisant d'ajouter «malheureusement» au lieu de dire quelles ont été les conséquences, à savoir, par exemple, que nous n'avons pas pu nous acquitter de notre mandat ou qu'il est regrettable que la Conférence n'ait pu commencer à travailler.

Dans ce contexte, je voudrais exprimer notre proximité de vues avec ce qu'a dit le représentant de l'Australie. Pour nous, il est tout à fait judicieux de faire référence aux nombreuses occasions auxquelles les participants à la session de la Conférence ont indiqué qu'il était regrettable que la Conférence était incapable d'exercer son mandat.

Nous sommes souples sur le libellé. Nous pouvons employer différents adjectifs. On peut parler des adjectifs. On peut parler du mandat, mais pour nous, il est important que le paragraphe 19 exprime cette réalité d'une manière ou d'une autre.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): Je serai très bref. Nous prenons bonne note de ce que viennent de dire le représentant de l'Australie, l'Ambassadeur de l'Allemagne et, je crois, les représentants de la Suisse et du Mexique. Ces arguments ont tous leurs avantages. Afin de faciliter notre travail, ces orateurs pourraient-ils expliquer à la Conférence comment ce manque d'action ou cette inertie de la Conférence sont traitées dans le rapport depuis treize ou quatorze ans? S'ils peuvent nous donner quelques exemples tirés de rapports précédents, nous en serions fort heureux. Si les précédents rapports ne renferment aucun jugement qualitatif, la Conférence a, bien entendu, le droit de demander à ces orateurs d'expliquer ce qu'il y a de si particulier avec l'année 2011.

Nous sommes tous d'accord pour dire que la Conférence est demeurée dans l'inaction. Puisque des déclarations de ma délégation ont été citées, je me crois dans l'obligation de réagir. Je le ferai, mais le consensus sera facilité si nous sommes capables de formuler des jugements de valeur sur le travail de la Conférence et, en particulier, sur l'absence de programme de travail depuis treize ou quatorze ans. Nous pourrions ensuite essayer d'avancer.

Cependant, il n'en reste pas moins, Monsieur le Président, que, comme vous l'avez dit tout à l'heure, la Conférence débat de ces questions depuis le mois de janvier. Nous connaissons tous nos points de vue réciproques. Souhaitons-nous recommencer tout le processus, ou voulons-nous avancer dans notre travail?

M. Daryaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Nous parlons du paragraphe 19, qui figure sous le titre «Ordre du jour et programme de travail pour la session de 2011», et lorsque nous parlons du programme de travail, la relation entre le programme de travail et le mandat et le fonctionnement de la Conférence semble aller de soi. Je ne comprends donc pas pourquoi nous insistons autant pour affirmer l'évidence. Je crois que la position de chaque délégation est claire.

J'invite par conséquent nos éminents représentants à avancer dans une direction propice à l'élaboration d'un consensus. Dans ce contexte, je suis souple en ce qui concerne la deuxième option proposée par le représentant du Pakistan et la proposition des plus utiles soumises par le représentant du Nigéria. Je n'ai pas non plus de problème avec votre dernière proposition, Monsieur le Président.

Je crois que nous devrions, de façon plus positive, dire qu'en dépit de tous les efforts faits par le Président, nous n'avons pas été en mesure d'adopter un programme de travail. Cela contribuerait à clarifier la situation concernant les travaux de la Conférence sans engager la controverse.

M. Knutsson (Suède) (*parle en anglais*): À l'image d'autres délégations qui se sont exprimées ce matin, ma délégation a une forte préférence pour la proposition présentée par la délégation algérienne concernant le paragraphe 19, y compris les modifications proposées par les délégations du Mexique, des Pays-Bas et de l'Australie.

Vous-même, Monsieur le Président, avez fait une proposition intéressante, visant à insérer le mot «malheureusement». Comme d'autres l'ont indiqué, c'est, je crois, exactement ce que nous nous efforçons d'exprimer.

Selon nous, il y a peut-être deux autres éléments qu'on pourrait tenter d'incorporer à ce paragraphe. Le premier est le fait que ce n'est pas la première fois que cela se produit, et c'est pourquoi nous devons indiquer qu'«une fois encore, la Conférence a malheureusement été incapable». Le deuxième élément se trouve dans ce que les autres orateurs ont dit à propos de la conséquence de cette incapacité, à savoir que la Conférence n'a pas été en mesure de mener à bien ses tâches. Je crois que ces deux éléments sont englobés dans la proposition faite il y a quelques instants par l'Ambassadeur de l'Allemagne, proposition que nous appuyons chaleureusement.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Veuillez m'excuser de demander à nouveau la parole, mais je voudrais tenter de répondre à la question fort légitime posée par le représentant du Pakistan.

Pourquoi faudrait-il insérer cette idée dans le rapport, alors que ce n'était pas le cas lors des années précédentes? Sur un ton plus léger, je dirais qu'il n'est jamais trop tard pour voir la lumière – et c'est peut-être ce que nous sommes en train de faire en ce moment – et c'est plus important lorsque nous sommes exaspérés par une situation. Vous savez, plus le blocage durera, plus les États seront frustrés, et je crois que rien ne justifie ce qu'on pourrait appeler un changement de braquet qui consisterait à être plus précis dans ce type de rapport.

La deuxième chose que je voulais dire, c'est que jamais auparavant, à ma connaissance, une réunion de haut niveau consacré à cette question n'a été convoquée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, réunion à laquelle 50 ministres des affaires étrangères, je crois, ont participé, déplorant un après l'autre le triste état de la Conférence. Je crois par conséquent qu'il est réellement nécessaire d'exprimer cette réalité dans le rapport de façon appropriée.

Le représentant du Nigéria s'est montré réticent à l'idée de porter des jugements de valeur dans le rapport, et je le comprends très bien, car il faut toujours être prudent avec ce genre de choses. Cependant, je crois que nous sommes tous d'accord pour dire que cette situation n'est pas satisfaisante, et je ne comprends pas bien pourquoi nous ne pourrions pas exprimer cette réalité dans le rapport. Et lorsqu'on dit, par exemple, comme je l'ai proposé, que nous devrions insérer le membre de phrase «n'a pas été en mesure de s'entendre sur un programme de travail au cours de sa session de 2011, perpétuant ainsi l'impasse prolongée dans laquelle elle se trouvait», cela ne constitue pas un jugement de valeur. C'est l'affirmation claire d'un fait.

Nous sommes dans l'impasse depuis dix, douze, voire quatorze ans, et le rapport devrait se limiter à informer le lecteur du problème. Comme d'autres délégations l'ont indiqué, je crois que nous nous rendrions service à nous-mêmes si nous affirmions regretter cet état de fait. Monsieur le Président, j'apprécie le fait que vous avez vous-même fait

une proposition qui va dans ce sens. Je crois maintenant que tout dépend de la façon dont on l'exprimera.

M. Corr (Irlande) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, j'apprécie votre proposition sur ce paragraphe. Je ne répéterai pas ce que viennent de dire plusieurs orateurs.

Ce paragraphe en particulier couvre une des questions essentielles que nous devons résoudre. Je crois que personne ne demande que ce texte véhicule un jugement de valeur, mais je crois aussi que nous devons faire preuve de cohérence intellectuelle en ce qui concerne ce qui s'est produit cette année avec la réunion de haut niveau et les autres enjeux que nous devons vraiment refléter quelque part, sous peine de passer pour des fous.

Ma délégation pourrait accepter n'importe laquelle de ces propositions ou travailler sur la base de la proposition algérienne, qui est bien sûre excellente si on y ajoute ce que vous avez soulevé à propos de l'expression de regrets, mais aussi du mandat. Nous voilà donc saisis d'un certain nombre de propositions – les propositions mexicaine, néerlandaise, allemande et australienne – et il est à présent très difficile de parvenir à un consensus, mais il nous semble possible d'avancer sur ce paragraphe sans que quiconque renonce à ses principes fondamentaux.

M. Khelif (Algérie): Monsieur le Président, nous tenons tout d'abord à remercier toutes les délégations qui ont apporté leur soutien à notre proposition concernant le paragraphe 19.

Avant d'aborder ce qui a été proposé par nos collègues, nous voudrions rappeler la remarque qui nous a été faite lors d'une précédente séance plénière par l'Ambassadeur de France, sur le fait que le consensus se fait toujours autour de positions minimalistes, c'est-à-dire que l'on ne peut obtenir tout ce que l'on souhaiterait dans une proposition. Il faudrait donc que l'on se mette d'accord sur un terrain d'entente minimal.

Ensuite, comme il a été indiqué par notre collègue d'Australie à la Conférence, nous ne travaillons pas hors contexte: il y a bel et bien un contexte, nous avons à l'esprit qu'il y a d'autres initiatives qui sont en train de se préparer en dehors de la Conférence du désarmement, raison pour laquelle nous sommes vigilants par rapport à ce dont nous pouvons rendre compte dans le rapport. Nous ne voulons pas que les termes que nous choisirons risquent de donner une certaine légitimité à ce qui se prépare en marge de la Conférence du désarmement.

Concernant la proposition qui a été faite par certains collègues, notamment par l'Allemagne, l'Australie et le Mexique, consistant à dire que la Conférence n'a pas été en mesure de mener à bien son mandat, à la fin du paragraphe, nous n'avons pas de difficulté particulière à ce sujet, mais lorsqu'il est question du mandat, nous avons à l'esprit le mandat qui a été confié à la Conférence par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Si le mandat que l'on veut, c'est négocier des instruments de désarmement selon les priorités définies par le document – le décalogue –, nous ne faisons pas obstacle à cet amendement, à condition d'y apporter les précisions nécessaires.

Nous pensons que si nous poursuivons dans cette logique, nous allons rendre le rapport encore plus complexe et nous ne parviendrons jamais à un consensus. C'est pourquoi, Monsieur le Président, la délégation algérienne souscrit totalement à la proposition que vous avez faite concernant ce paragraphe.

M. Canchola Gutiérrez (Mexique) (*parle en espagnol*): Pour accélérer ce processus et après avoir écouté les arguments qui ont été présentés aujourd'hui, ma délégation, qui, comme toujours, travaille dans un esprit constructif, n'a aucune difficulté pour faire preuve de souplesse et examiner les propositions spécifiques soumises par la présidence,

notamment en ce qui concerne le libellé: «Malheureusement, en dépit de ces efforts, la Conférence n'a pas été en mesure de se mettre d'accord sur un programme de travail en 2011, perpétuant ainsi l'impasse prolongée dans laquelle elle se trouvait. Les États membres ont estimé qu'il était profondément regrettable que la Conférence ait une nouvelle fois échoué à accomplir les tâches pour lesquelles elle avait été créée, en 1978.» À la lumière des remarques qui ont été faites, nous souhaitons également appuyer la proposition très utile présentée par l'Ambassadeur de l'Allemagne. Nous comprenons que la proposition mexicaine bénéficie d'un appui, même si le libellé n'est peut-être pas le plus précis qui soit. Nous reconnaissons l'utilité de la proposition allemande, laquelle a également été appuyée par un grand nombre de délégations. Je répète que nous pouvons accepter la proposition présidentielle et la proposition allemande. Je voudrais proposer d'ajouter un mot qui permettrait au texte d'être plus direct, plus clair et plus factuel. Le texte se lirait alors comme suit: «Malheureusement, en dépit de ces efforts, la Conférence n'a pas été capable ne serait-ce que de s'entendre sur un programme de travail en 2011, perpétuant ainsi l'impasse prolongée dans laquelle elle se trouvait. Les États membres ont estimé qu'il était profondément regrettable que la Conférence ait une nouvelle fois échoué à accomplir les tâches pour lesquelles elle avait été créée en 1978.» Je répète les trois éléments de notre proposition: travailler sur la base de la proposition algérienne et de la proposition du Président, ajouter l'expression «ne serait-ce que» après «capable», et ajouter le libellé contenu dans la proposition allemande à la fin du paragraphe.

M. Wilson (Australie) (*parle en anglais*): Veuillez m'excuser de prendre une nouvelle fois la parole sur ce point. Mon but n'est pas de prolonger le débat.

Tout d'abord, je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, de votre proposition sur ce paragraphe. À l'image du représentant de la Suisse, j'estime qu'elle constitue une avancée dans la bonne direction.

Je voudrais réagir très brièvement aux remarques faites par le représentant du Pakistan, qui se demandait pourquoi nous devons introduire un jugement de valeur, et pourquoi maintenant. Je crois que l'Ambassadeur de l'Allemagne a très bien répondu à la question de pourquoi maintenant. S'agissant des jugements de valeur, ou de qualité, je voudrais dire que je ne considère pas le libellé que j'ai proposé comme un jugement de valeur. Je ne vais pas faire de la linguistique, mais le fait d'affirmer que «la situation n'est pas bonne» constitue un jugement de valeur ou de qualité. Dire que la Conférence «a considéré» – «reconnu» serait peut-être préférable – «la Conférence a reconnu que cette situation n'était pas bonne» constitue l'affirmation d'un fait.

Je le répète, j'ai assisté à la plupart des séances de la Conférence, et personne n'a levé son drapeau pour dire: «Hé! C'est une bonne chose que nous n'ayons pas adopté de programme de travail cette année.» Personne n'a dit cela. L'affirmation «La Conférence a reconnu que cette situation n'était pas bonne.» n'est que l'affirmation d'un fait, mais, je le répète, l'Australie souhaite rester souple.

Nous vous remercions de votre proposition, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*): J'ai écouté toutes les délégations. Je vous rappelle que pour pouvoir parvenir à un consensus, nous devons travailler de façon pratique dans le respect du règlement intérieur de la Conférence. C'est pourquoi je vais revenir à la question sans tenir compte des points de vue de l'immense majorité des délégations, car le consensus doit être interprété comme un accord de tous les membres de la Conférence. Cela étant, tous les ajouts qui ont été proposés sont peut-être très importants pour vous. Pour ma part, puisque je n'étais pas un participant actif aux sessions précédentes de la Conférence, je voudrais simplement dire que votre incapacité à vous mettre d'accord ne serait-ce que sur un programme de travail signifie que vous n'avez accompli aucun travail. Il est vraiment inutile de dire quoi que ce soit d'autre. Si une instance ne parvient même pas à s'entendre

sur un programme de travail, c'est tout simplement parce qu'elle ne travaille pas, parce qu'elle ne fonctionne pas et, bien entendu, elle n'exerce pas son mandat. À l'évidence, une telle instance ne fait rien. Certes, des paroles et des discours ont été prononcés, mais ils n'ont rien apporté à la cause du désarmement. Cette situation s'explique évidemment par le fait que vous n'aviez pas de programme de travail. Si vous ne vous êtes pas mis d'accord sur ce que vous deviez faire, cela signifie que vous n'avez pas travaillé. C'est pourquoi, tous les ajouts que vous proposez sont intéressants du point de vue intellectuel et comme rhétorique politique, mais puisque je dois travailler sur la base du consensus, je m'efforcerai, soyez-en certain, de trouver un libellé qui ne soit pas basé sur les positions de la majorité des délégations, même si je reconnais leurs jugements de valeur, mais plutôt sur les points de vue de l'ensemble des participants. Dans le même temps, je ne sous-estime pas l'importance qu'il y a à souligner que la Conférence n'a même pas été capable d'adopter un programme de travail. Il est évident que la Conférence n'a pas travaillé, qu'elle n'a donc pas exercé son mandat, qu'elle n'a pas répondu aux attentes et qu'elle n'a rien fait d'utile pour promouvoir la cause du désarmement en accomplissant les tâches qui lui avaient été confiées.

Nous allons donc sauter ce paragraphe et le laisser de côté. Nous passons au paragraphe suivant, qui est le paragraphe 20.

S'agissant du paragraphe 20, nous avons la proposition initiale modifiée sur la base de propositions émanant de plusieurs délégations, en particulier de la délégation polonaise, et nous avons une proposition de la délégation pakistanaise concernant la structure et le contenu du paragraphe. Cette proposition consiste à partager le paragraphe en deux, à y inclure plusieurs expressions et à remplacer plusieurs termes employés dans la proposition initiale. Je demande à la délégation pakistanaise de nous préciser si nous pouvons travailler, si elle peut être suffisamment souple pour conserver la structure du paragraphe initial, en faire un paragraphe unique, puis en examiner le contenu.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*): Puisque nous n'avons fait aucune proposition de fond dans la première partie de notre proposition, nous pouvons accepter la proposition polonaise. Cependant, nous voudrions tout d'abord vous demander si la modification proposée par notre délégation est acceptable. Nous pourrions ensuite nous demander si ces paragraphes peuvent être fusionnés. Comme nous l'avons indiqué au cours de précédents examens de ce paragraphe, nous considérons la proposition de notre délégation comme une proposition de fond par essence, et le résultat de cette discussion nous aidera à déterminer notre degré de flexibilité sur ce point.

Le Président (*parle en espagnol*): Je n'ai pas très bien compris quel était votre degré de flexibilité concernant le format, une fois que nous aurons examiné le paragraphe quant au fond. Je demande à la délégation de nous indiquer s'il est plus ou moins clair que la proposition polonaise peut être adoptée. Je voudrais maintenant demander aux délégations de nous dire quelles sont leurs positions concernant l'ajout de contenu dans le deuxième paragraphe proposé par la délégation pakistanaise, commençant par l'expression «en particulier la poursuite du débat». Les délégations sont-elles en mesure d'accepter cet ajout proposé par la délégation pakistanaise?

M. Wilson (Australie) (*parle en anglais*): Je parle maintenant du paragraphe 20. Au cours de l'examen du paragraphe 19, quelques délégations ont pris la parole pour parler des redondances et aussi de la nécessité ou non d'affirmer ce qui était clair et évident. Les modifications proposées pour l'actuel paragraphe 20 *bis* servent uniquement à reporter dans le rapport l'information contenue dans le document CD/1907. Je crois qu'une partie du libellé qui fait suite à la première référence à ce document, voire la totalité de ce libellé, est inutile, et je préférerais que ce texte soit supprimé, avec l'adjonction de quelque chose comme «les modalités de ces séances officielles sont énoncées dans le document CD/1907».

D'un autre côté, je comprends que ce paragraphe suscite une position minimaliste et une position maximaliste. Il y a ceux qui préféreraient simplement relever le fait que tout cela est énoncé dans le document CD/1907. D'autres souhaitent introduire un texte complémentaire aux documents CD/1907.

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je voudrais faire une observation concernant l'histoire de ce paragraphe. Ce paragraphe correspond, pour l'essentiel, au paragraphe 18 du rapport de l'année dernière, publié sous la cote CD/1900, dans lequel le document examiné est le document CD/WP.560/Amend.1, distribué par la présidence belge à l'occasion d'une série de séances officielles.

Au cours des consultations consacrées au rapport, l'année dernière, nous avons fait des allers retours entre les positions maximalistes et les positions minimalistes, en nous demandant si nous allions charger le paragraphe ou, au contraire, le simplifier. Le texte initial pour cette année, tel qu'il nous a été présenté, reflète essentiellement l'état des discussions à la fin de l'année dernière. Je ne vois pas pourquoi nous devrions rouvrir cette discussion. Je vous propose donc d'accepter le libellé avec les modifications polonaises présentées par le secrétariat. Nous pouvons scinder les paragraphes en deux, car cela s'est produit l'année dernière, mais ne multiplions pas les allers retours. Il existe sur ce paragraphe une position maximaliste et une position minimaliste. Contentons-nous d'accepter ce qui figurait dans la version initiale de ce rapport annuel.

Je vous fais cette proposition pour vous aider de façon à nous permettre d'avancer et à ne pas répéter des discussions que nous avons eues l'année dernière.

Le Président (*parle en espagnol*): Les positions sont claires, et je crois qu'il est aussi évident pour la délégation pakistanaise que pour moi-même que l'ajout qu'elle propose ne fait pas consensus. L'Australie nous propose aussi d'être souples concernant le format et de décider de nous mettre d'accord sur le paragraphe 20 scindé en deux. La phrase qui commence par «its 1219th plenary meeting» serait le début d'un paragraphe distinct. Je demande à toutes les délégations si nous pouvons accepter le libellé qui figure au paragraphe 20, considéré comme «ancienne version», y compris les modifications proposées dans ce libellé, et scinder le paragraphe en deux, le nouveau paragraphe commençant à partir de la référence à la 1219^e séance plénière.

Le Président propose que nous l'acceptions sous ces conditions. Une délégation y est-elle opposée? La proposition est donc adoptée.

M. Ahmad (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, il y a malheureusement un problème technique, et j'ai manqué l'interprétation d'une partie de ce que vous venez de dire. Auriez-vous l'amabilité de le répéter?

Le Président (*parle en anglais*): Oui, je disais que je proposais de suivre la proposition du représentant de l'Australie, à savoir de conserver le libellé de l'ancienne version du paragraphe 20. Je suis prêt à accepter les modifications du libellé du paragraphe et de le scinder en deux, le nouveau paragraphe commençant avec la phrase qui fait référence à la 1219^e séance plénière de la Conférence. Il ne fait pour moi aucun doute que l'ajout que vous proposez pour ce paragraphe ne fera pas consensus.

Ma proposition est donc d'adopter ce paragraphe en utilisant le libellé de l'ancienne version du paragraphe 20 et de scinder le paragraphe en deux, le nouveau paragraphe commençant à partir de la phrase qui commence par «At the 1219th plenary meeting...».

M. Bilal (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, nous avons écouté votre proposition avec attention. Nous avons également proposé d'apporter quelques autres modifications à ce paragraphe. Dans la dernière partie du paragraphe, nous avons remplacé «finalized» par «could finalize», et proposé de remplacer «prejudice» par «affect». Nous aimerions savoir si cela est acceptable.

S'agissant de votre proposition, nous devons solliciter les instructions de notre capitale. Nous vous proposons par conséquent de laisser ce paragraphe en suspens.

Le Président (*parle en anglais*): Nous allons laisser ce paragraphe de côté, mais j'aimerais savoir si une délégation est opposée à la proposition précise que vient de faire la délégation pakistanaise, et qui consiste à remplacer le mot «finalized» par l'expression «could finalize». Est-elle acceptable par tous? Il est ainsi décidé.

M. Bilal (Pakistan) (*parle en anglais*): Veuillez m'excuser de prendre à nouveau la parole. Nous avons aussi une proposition concernant l'expression «would not affect in any way». Je me demande s'il serait possible de parvenir à un consensus sur sa proposition aussi.

Le Président (*parle en anglais*): Cette proposition est déjà incluse dans le paragraphe tel qu'il a été présenté. Je crois que c'est pour cette raison que je n'en ai pas parlé.

(L'orateur poursuit en espagnol)

La situation concernant ce paragraphe est donc claire. Nous attendrons que la délégation pakistanaise consulte sa capitale sur cette proposition.

Nous passons donc au paragraphe 25. Le secrétariat n'a inclus le paragraphe 25 que pour nous rappeler qu'il avait été adopté provisoirement. J'espère que personne n'a de doute sur ce rappel. Passons maintenant au paragraphe 25 *bis*.

M. Endoni (Nigéria) (*parle en anglais*): Je ne prends pas la parole pour commencer l'examen du paragraphe 25. J'ai pensé que, puisque nous procédons à l'examen du rapport paragraphe par paragraphe et que la délégation américaine nous a distribué son document, document que les autres délégations ont, je crois, eu l'occasion de parcourir, nous pourrions peut-être examiner ce document avant de passer au paragraphe 25.

Le Président (*parle en espagnol*): Pouvons-nous procéder comme le suggère le représentant du Nigéria, et revenir à l'examen du paragraphe 7, avant de passer l'examen du paragraphe 25? Je ne vois aucune objection. Nous allons donc procéder de la sorte. Nous revenons au paragraphe 7, puisque toutes les délégations ont reçu la proposition distribuée par la délégation américaine. Je vous rappelle qu'il y avait un paragraphe initial, proposition que j'avais moi-même formulée. J'ai pensé que nous pourrions ainsi résoudre nos différends ou, à tout le moins, rapprocher les points de vue de la plupart des délégations, mais nous avons à présent aussi la proposition présentée par la délégation américaine.

M. Endoni (Nigéria) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, s'agissant de votre proposition pour le paragraphe 7, les propositions soumises antérieurement par les délégations et la proposition qui vient d'être distribuée par la délégation américaine, il est évident que les différences de fond entre toutes ces propositions sont minimes. Je crois que c'est uniquement une question de sémantique et que nous pouvons par conséquent nous aligner sur la proposition américaine, peut-être avec une ou deux suppressions, parce que toutes les propositions contiennent pratiquement les mêmes choses que votre proposition. Nous pouvons peut-être supprimer la référence à «many» contenue dans la proposition américaine, dont le texte se lit comme suit: «Many expressed concerns about the continuing stalemate in the Conference despite the favourable international environment...».

Nous pouvons supprimer l'expression «the current» et employer l'expression «despite the favourable international environment». De même, nous pourrions interrompre la dernière phrase après «The Conference welcomed their addresses as expressions of support for its endeavours», sans faire état des dirigeants régionaux, un sujet qui pourrait donner lieu à certaines controverses.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, ma délégation estime que votre proposition est parfaite. Elle est un moyen succinct de présenter ce qui s'est produit ici. Je vois également certains avantages dans la proposition présentée par le représentant des États-Unis, mais les délégations auront besoin d'un peu de temps pour réfléchir et consulter leurs capitales. Plus nous devenons précis, plus nombreux sont les problèmes. Par exemple, ma délégation pourrait souhaiter faire référence à certaines des déclarations des ministres des affaires étrangères, ce qui ne serait pas du goût des autres délégations.

Votre proposition est à la fois brève et précise, et ma délégation n'a aucune difficulté pour l'accepter, mais nous pouvons en référer à notre capitale. En revanche, la proposition américaine nous pose des problèmes.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-nous, par votre intermédiaire, de remercier la délégation américaine de sa proposition concernant le paragraphe 7. Le libellé que vous avez proposé pour ce paragraphe ne nous pose aucun problème. Si nous devons nous concentrer sur la proposition américaine, des efforts supplémentaires seraient, à notre avis, nécessaires sur plusieurs phrases. Cependant, nous sommes souples en ce qui concerne la référence aux dignitaires qui ont, de diverses manières, appelé les Présidents successifs de la Conférence à conjuguer de toute urgence leurs efforts pour promouvoir le travail de la Conférence dans le but d'engager des négociations multilatérales, etc. Je crois que cette phrase répond en partie aux préoccupations que nous avons entendues concernant les efforts entrepris au cours de l'année, mais le reste du paragraphe appelle, me semble-t-il, un travail supplémentaire. Des points de vue différents peuvent exister, par exemple, sur la question de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement, formule sur laquelle nous sommes tombés d'accord par consensus lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, et aussi en ce qui concerne certaines des réalisations historiques de cette instance.

M. Canchola Gutiérrez (Mexique) (*parle en espagnol*): Merci beaucoup des propositions qui nous ont été présentées. Se fondant sur l'approche factuelle, le Mexique estime que la proposition américaine renferme beaucoup d'éléments objectifs et factuels et qu'elle serait mieux adaptée. Nous pourrions aussi accepter les observations et les modifications proposées par le Nigéria.

Le Président (*parle en espagnol*): S'agissant du paragraphe 7, je vous demande si nous pouvons travailler sur la base de la proposition de la délégation américaine. Pardonnez-moi, je vois que la délégation de la République islamique d'Iran et d'autres délégations ont demandé la parole. Je pose une question; je vais vous donner la parole, mais je vous pose cette question spécifique, car nous devons être au clair sur ce que va être notre base de travail et sur l'objet de nos discussions. Je voudrais savoir si nous pouvons travailler sur la base de la proposition de la délégation américaine. Je vous donne la parole pour que vous puissiez répondre spécifiquement à cette question.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): Ma délégation n'a aucune difficulté à prendre en considération la proposition du représentant des États-Unis d'Amérique. Dans le même temps, je tiens à préciser que lorsque nous disons que nous allons travailler sur la base de la proposition américaine, nous ne sous-entendons en aucun cas que la proposition de la présidence a été rejetée. Nous restons saisis de la proposition du Président, et aussi de la proposition américaine. Essayons de les utiliser toutes les deux si nécessaire. Mon seul souci est de faire en sorte que nous demeurions saisis de la proposition du Président.

Le Président (*parle en espagnol*): Entendu, nous restons saisis de la proposition du Président. Pour faciliter notre travail, je propose aux délégations qui vont prendre la parole maintenant de parler de notre travail. Je ne dis pas qu'une ou l'autre des deux propositions

a été rejetée, mais je vais centrer le débat sur la proposition américaine et entamer l'examen des éléments que nous devrions ajouter, supprimer ou modifier pour parvenir au consensus. Nous avons déjà entendu la première intervention, celle du Nigéria. Le Nigéria a proposé de supprimer le mot «current» de la cinquième phrase et de faire en sorte que le paragraphe se termine après les mots «expression of support for its endeavours» dans l'avant-dernière phrase. Ce sont les deux propositions qui ont été faites. Je vais donner la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer sur cette proposition, à commencer, bien entendu, par l'auteur de cette proposition.

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Pour mémoire, je suis en mesure de travailler sur la base de la proposition américaine. Je voulais expliquer à mes collègues les raisons pour lesquelles nous avons construit cette proposition de la sorte. Nous avons analysé en détail le contenu des déclarations des ministres des affaires étrangères. La proposition ne porte pas sur le contenu des débats qui se sont déroulés à la Conférence, mais plutôt sur ce qu'ont dit les ministres des affaires étrangères et les autres dignitaires lorsqu'ils sont venus ici. Nous avons fait une cartographie des thèmes abordés dans ces déclarations. Vous venez de l'introduire dans le logiciel, et celui-ci est en train de la recracher.

La déclaration dont a parlé tout à l'heure le représentant du Nigéria n'était pas une déclaration américaine, mais elle est issue du texte initial soumis par le secrétariat.

Nous avons également travaillé sur la dernière déclaration et proposé la notion d'attentes, qui a reçu la note de 16 sur 21 dans la cartographie du contenu. Les 21 déclarations des ministres des affaires étrangères et des dignitaires contenaient le mot «attentes», et le mot «s'attendre» était présent dans une déclaration. Dans une déclaration, il était employé à sept reprises. Il a donc été employé avec insistance dans une des 21 déclarations.

C'est ainsi que nous avons retenu certains de ces thèmes, et je voulais en informer mes collègues.

M. Khelif (Algérie): Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, la délégation algérienne accepterait sans grande difficulté votre proposition. Cependant, compte tenu du fait que nous avons deux textes, nous pensons qu'il serait peut-être judicieux de travailler sur les deux textes, en vue de les combiner en un paragraphe allégé, n'entrant pas dans les détails.

La délégation algérienne aurait une proposition à vous faire, Monsieur le Président, si vous le permettez. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*): Bien sûr. Faites toutes les propositions que vous jugez nécessaire de faire, surtout si elles peuvent nous aider à parvenir au consensus.

M. Khelif (Algérie) (*parle en anglais*): «Dans leurs interventions, ces dignitaires ont reconnu l'importance de la Conférence et soulevé un large éventail de questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale. La question de la persistance du blocage de la Conférence du désarmement malgré l'environnement international favorable a également été abordée. La Conférence s'est félicitée de ces allocutions, qu'elle a considérées comme autant d'expressions de soutien à ses efforts en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement.»

Le Président (*parle en espagnol*): Nous remercions la délégation algérienne de sa proposition, que la délégation cubaine juge excellente. Nous serions reconnaissants au représentant de l'Algérie de soumettre son texte au secrétariat pour qu'il puisse le distribuer et faciliter la compréhension de chacun. Le représentant du Pakistan demande la parole, après quoi je clorai le débat sur ce paragraphe. La délégation iranienne ou une autre délégation souhaite-t-elle s'exprimer spécifiquement à propos de ce paragraphe? Nous clorons le débat après avoir entendu la République islamique d'Iran, le Pakistan

et l'Allemagne. Nous vous laisserons le temps de prendre connaissance de la proposition algérienne, et nous reviendrons au paragraphe 7 lorsque nous aurons le texte.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): Merci, Monsieur le Président, et merci également au représentant des États-Unis d'Amérique de nous avoir expliqué les raisons de la proposition présentée par sa délégation.

Je voulais brièvement souligner un point qui semble important à ma délégation. Le problème essentiel que nous pose la proposition américaine a trait au contexte de la Conférence. Comment pouvons-nous classer des affirmations comme ayant été faites par la plupart, beaucoup, certains ou quelques dignitaires? C'est pour nous un point essentiel, et si nous opérons une telle classification, il sera difficile de mêler diverses notions ou divers arguments mis en lumière. La proposition du représentant de l'Algérie me semble donc des plus raisonnables, et nous pouvons indifféremment travailler sur la base de cette proposition ou de la proposition du Président. Notre gros problème avec la proposition américaine est posé par cette idée de tenter de quantifier ce qui n'est pas quantifiable.

Le Président (*parle en espagnol*): Je crois que cela pourrait être quantifié, mais nous ne sommes pas réellement en mesure de réaliser les calculs requis à cette fin. Quoi qu'il en soit, comme vous l'avez dit, ce n'est pas très pratique.

M. Daryaï (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Nous ne pouvons accepter d'employer un langage qui sème la discorde dans le rapport de la Conférence. Nous avons également un problème avec la citation de certaines parties des déclarations. Hier, nous avons vérifié les diverses déclarations des dignitaires, et nous avons constaté que le Ministre des affaires étrangères iranien avait, comme d'autres, fait référence à la nécessité de progresser dans la direction d'une Convention sur les armes nucléaires. La convocation d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement est une autre idée qui a été particulièrement soulignée. Si nous voulons citer ce que certains ont déclaré, nous devons aussi rapporter d'autres propos. Dans ce contexte, nous appuyons votre proposition, car elle est très simple, alors que dans le cas de la proposition américaine, nous devrions ajouter des éléments.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Je crois qu'il est important, dans ce paragraphe, de bien nous attacher à l'essentiel. Travailler sur la base de la proposition américaine ne me pose aucun problème, mais j'ai écouté avec attention ce qu'ont dit les collègues auxquels cette proposition pose problème. J'ai tenté de trouver une solution pour eux, et je voudrais vous faire une proposition qui, tout en reprenant la proposition américaine, modifie quelque peu l'ordre des réflexions. Si vous me le permettez, j'aimerais vous en donner lecture.

Les premières lignes restent identiques. Je lis à partir de la phrase qui commence par l'expression «Many expressed concerns», et je fais la proposition suivante: «Concerns were expressed about the continuing stalemate in the Conference despite the favourable international environment for multilateral affairs, risking the body's becoming irrelevant as the single multilateral disarmament negotiating forum.». Je répète: «Concerns were expressed about the continuing stalemate in the Conference despite the favourable international environment for multilateral disarmament, risking the body's becoming irrelevant as the single multilateral disarmament negotiating forum.».

J'espère que tous les éléments se retrouvent bien dans le texte et qu'ils sont acceptables par tous. Les autres éléments du texte resteraient identiques.

Le Président (*parle en espagnol*): Merci, Monsieur l'Ambassadeur. De la même façon que je l'ai demandé à notre collègue algérien, je vous demande également de soumettre votre texte au secrétariat. Mon impression première est qu'il ne résout pas les problèmes posés, notamment celui du caractère vague de l'expression «most of them»,

surtout dans la première partie, qui conserve l'expression «most of them». Quoi qu'il en soit, une fois que nous aurons votre proposition par écrit, nous l'examinerons en même temps que la proposition algérienne et que toutes les autres propositions dont nous sommes saisis. Pour conclure l'examen de ce paragraphe, je donne la parole aux États-Unis.

M. Reid (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*): Je serai bref, car c'est la deuxième fois que j'interviens. Le choix de «many» ou de «some», notamment, découle de la cartographie que nous avons réalisée à partir du contenu des déclarations des ministres et autres dignitaires. En fait, 11 ministres et autres dignitaires n'ont pas appuyé la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Onze ont mis en garde la Conférence contre le risque qu'elle courait de perdre son statut. On pourrait dire généreusement que 4 ont parlé d'un statut unique, que 2 ont repris directement des citations historiques et que 2 en ont donné des variations. C'est ainsi que nous avons établi ces catégories de «many» et «some»: 11 d'un côté, 2 plus 2 de l'autre. Nous nous sommes réellement efforcés de soumettre un récit consensuel de ce qui s'est dit.

Le Président (*parle en espagnol*): Je respecte vos statistiques, mais connaissant la façon dont les statistiques sont produites, je me demande quels sont les critères que vous utilisez pour déterminer s'il y a eu appui ou non et si vous devez ou non considérer qu'une délégation a appuyé ou reconnu le rôle de la Conférence en tant qu'unique instance multilatérale de négociation dans le domaine du désarmement. Quoi qu'il en soit, et c'est un trait inhérent des statistiques, lorsqu'on réalise des enquêtes et des analyses, il existe tant d'avis différents qu'il est impossible de tirer de conclusions. Je crois que le libellé doit être basé sur l'idée de mettre en évidence ce qui a été dit, de présenter les idées en toute neutralité et d'éviter les quantifications, étant donné que la Conférence n'a pas décidé de procédure à suivre ou de règle à appliquer pour quantifier l'expression de points de vue. Au contraire, nous sommes une des rares instances du système multilatéral où le consensus est interprété comme désignant l'unanimité. Il arrive parfois ici que le plus important soit de prendre en compte le point de vue de la minorité, et non celui de la majorité. Cette instance est peut-être, de ce fait, l'instance la plus démocratique au monde, car les minorités n'y sont jamais marginalisées ni mises de côté. Quoi qu'il en soit, c'est un débat que nous n'allons pas trancher aujourd'hui. Nous reviendrons au paragraphe 7 une fois que nous aurons reçu par écrit les propositions des délégations allemande et algérienne.

M. Combrink (Afrique du Sud) (*parle en anglais*): J'ai pensé que nous pourrions peut-être nous intéresser à nouveau à la proposition dont nous sommes saisis et, sur la base des commentaires, expérimenter une formulation particulière.

Nous pourrions commencer comme suit: «In their addresses these dignitaries recognized the importance of the Conference. The historic negotiating accomplishments such as the Chemical Weapons Convention and the Comprehensive Nuclear-Test-Ban Treaty were recalled.». La phrase suivante reste en l'état. Sur la base de la proposition allemande, la phrase suivante pourrait se lire comme suit: «Concerns were expressed about the continuing stalemate in the Conference despite the favourable international environment for multilateral disarmament.». Les phrases suivantes pourraient se lire comme suit: «References were made to the Conference as the single multilateral disarmament negotiating forum. The persistent deadlock in the fulfilment of the Conference's negotiating mandate and the risk of the body becoming irrelevant were highlighted.».

Le Président (*parle en espagnol*): Nous n'oublierons pas la proposition présentée par le représentant de l'Afrique du Sud, car elle nous semble très intéressante. Il serait aimable de votre part de bien vouloir soumettre votre proposition par écrit au secrétariat, même s'il faut un peu de temps pour l'analyser, car, comme je l'ai dit, elle semble très utile comme base pour avancer dans nos travaux. Merci de soumettre la proposition par écrit au secrétariat pour que nous puissions en disposer lorsque nous reviendrons au paragraphe 7. Je vous remercie de vos efforts, et nous reviendrons sur le sujet lors de notre prochaine séance.

Nous revenons donc maintenant au paragraphe 25, et je vous rappelle que ce paragraphe a été adopté, de sorte que nous passons au paragraphe 25 *bis*. S'agissant de cette proposition de paragraphe, les avantages du nouveau libellé proposé par la République islamique d'Iran étaient très largement compris. La délégation allemande a en outre proposé un ajout à ce paragraphe, lequel respecte la logique suivie par la République islamique d'Iran.

Je vous donne maintenant la parole pour débattre du paragraphe 25 *bis* proposé par la République islamique d'Iran et de l'ajout proposé par la délégation allemande.

M. Khelif (Algérie): Merci, Monsieur le Président. La délégation algérienne a déjà fait part de son soutien à la proposition émanant de l'Allemagne, qui présente de manière assez concise les différentes réunions que nous avons tenues à la Conférence du désarmement sur la question des initiatives menées en marge de la Conférence, notamment la réunion de haut niveau et le processus de suivi correspondant.

Cette proposition comporte deux volets. Il y a tout d'abord le constat ou sentiment d'inquiétude au sujet de la persistance du blocage au sein de la Conférence du désarmement, qui l'empêche de s'acquitter de son mandat en tant qu'instance multilatérale de négociation sur le désarmement. À cet égard, il nous semble que, à trois ou quatre reprises dans le rapport, nous essayons de faire part de ce sentiment. Dans cet échec, on veut prendre à témoin tout à la fois les dignitaires, les États membres et le secrétariat. Il nous semble démesuré d'exprimer dans un rapport trois condamnations de la Conférence du désarmement, faisant de ce document un réquisitoire et non plus un rapport sur les activités de la Conférence du désarmement.

Nous pourrions peut-être en atténuer le libellé, Monsieur le Président, mais si nous tenons à exprimer cette préoccupation, il paraît indispensable d'évoquer la deuxième partie du diagnostic, à savoir le pourquoi de la chose, la raison pour laquelle nous nous trouvons dans une telle situation. Nous pensons que le rapport du Conseil consultatif pour les questions de désarmement, publié sous la cote A/66/125, qui a été remis au Secrétaire général dans le cadre du processus de suivi de la réunion de haut niveau, rend fidèlement compte en son paragraphe 6 des raisons pour lesquelles la Conférence est dans une telle situation de blocage et je vais vous en donner lecture. «Le Conseil a souligné qu'il fallait trouver une solution politique pour sortir la Conférence de l'impasse. Plus que les difficultés techniques rencontrées, c'est l'absence de volonté politique qui était considérée comme le principal problème de la Conférence. D'ailleurs, le Conseil a précisé que les problèmes qui semblaient tenir à des questions de forme étaient en réalité de nature politique. Il a jugé que ce n'était pas en modifiant les méthodes de travail de la Conférence du désarmement que celle-ci allait devenir plus efficace.»

Ce texte expose parfaitement la raison pour laquelle nous nous trouvons dans une telle situation depuis bientôt deux ans. Par conséquent, Monsieur le Président, si nous voulons exprimer le sentiment de préoccupation au sujet du blocage de la Conférence, il nous paraît indispensable d'ajouter une phrase qui reflète d'une manière ou d'une autre la conclusion du Conseil consultatif.

La seconde partie de la proposition allemande ne nous pose pas de problème, mais peut-être faudrait-il en changer certains termes pour les mettre en conformité avec le règlement intérieur. En effet, il est dit que, «Dans son rapport, le Secrétaire général de la Conférence du désarmement a indiqué...». Je me demande si, selon le règlement intérieur, le Secrétaire général de la Conférence peut nous faire rapport à propos d'une autre activité, ici.

Ce libellé qui nous pose problème pourrait peut-être être reformulé comme suit: «Dans son évaluation personnelle, le Secrétaire général de la Conférence du désarmement a fait état, lors de la réunion plénière du 4 août 2011, des différentes options qui ont été proposées ou présentées par les États concernant la situation de la Conférence

du désarmement.». Ainsi, au lieu d'évoquer un «rapport» du Secrétaire général, on pourrait parler plutôt d'«évaluation personnelle» du Secrétaire général.

Le Président (*parle en espagnol*): Pour être au clair sur la méthode que nous appliquons dans le cadre de notre débat, je crois qu'il y a une chose que nous devons définir. Nous avons examiné le paragraphe proposé par la délégation iranienne, à savoir, pour l'essentiel, une énumération des séances qui se sont déroulées au cours de la période considérée. La délégation allemande, en la personne de l'Ambassadeur, a indiqué qu'il ne suffisait pas de rendre compte des séances de façon factuelle et qu'il importait de décrire ce qui s'était passé à chacune d'entre elles. Avant d'entrer dans le détail de l'analyse – car je sais que la proposition allemande ne donnera pas lieu à un grand nombre de propositions de modifications et de sous-amendements – ma première question est la suivante: sommes-nous en mesure de travailler par consensus sur le paragraphe comprenant l'ajout de la description du contenu des séances, suivant la logique proposée par l'Ambassadeur de l'Allemagne? N'y a-t-il aucune objection?

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je réclame votre indulgence. Par ma propre faute et non en raison d'un problème technique, j'ai manqué la fin de ce que vous venez de dire. Auriez-vous l'obligeance de le répéter?

Le Président (*parle en anglais*): Je vais essayer dans mon terrible anglais. Je disais qu'il y avait accord général pour dire que la proposition iranienne était précise en ce qui concerne les séances qui s'étaient déroulées au cours de la session. Cependant, au cours de notre précédente séance, un groupe de délégations a indiqué qu'il ne suffisait pas d'énumérer une succession de dates, titres, intervenants et autres de façon factuelle, et qu'il fallait aussi présenter d'une façon ou d'une autre le contenu de fond des séances. C'est pour cette raison précise que l'Ambassadeur de l'Allemagne a proposé d'ajouter un libellé spécifique. Je viens d'entendre une proposition algérienne basée sur la proposition allemande. Ma question est donc la suivante: Sommes-nous d'accord de travailler sur la base de ces deux propositions? Dans le cas contraire, c'est-à-dire s'il n'y a pas consensus, je doute de l'intérêt d'une telle discussion.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): Je dois dire, en premier lieu et pour mémoire, que ma délégation appuie la proposition iranienne. Je crois qu'elle nous permet d'abrégé largement nos débats et de gagner du temps pour des tâches plus productives.

En deuxième lieu, ma délégation a des difficultés à accepter la proposition allemande, car elle va au cœur des raisons qui sont à l'origine de l'absence de consensus à la Conférence. Ma délégation a des difficultés à accepter la proposition allemande.

Nous pouvons accepter la proposition iranienne. Vous exercez votre présidence de façon si généreuse, si accommodante et si démocratique que chaque délégation est bien entendu libre de soumettre la proposition de son choix, par exemple concernant une convention sur les armes nucléaires ou un désarmement nucléaire. Donc, lorsque nous parlons de l'impasse de la Conférence, nous ne parlons pas de ces deux dernières années, ni même des dix dernières années, mais depuis 1978. La Conférence n'a jamais rien fait sur le désarmement nucléaire. Les points de vue sur la question sont divers.

S'agissant de la référence à la réunion de haut niveau, la proposition iranienne nous semble être une proposition viable, mais nous respectons bien entendu le droit de chaque délégation de faire des propositions.

M. Gill (Inde) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je comprends votre idée d'inclure un élément de présentation dans le rapport, mais pour nous, des éléments de description ou, si vous préférez, des jugements de valeurs, ont déjà été insérés, à travers des projets de propositions, en divers paragraphes, par exemple dans les paragraphes 7 et 19, et l'Ambassadeur de l'Allemagne fait maintenant une proposition pour le paragraphe 25.

Nous préférons qu'il n'y ait qu'un élément de description dans le rapport, plus précisément au paragraphe 19. Nous croyons qu'il n'est pas utile d'insérer de tels éléments dans tout le rapport. Cela aurait pour effet de modifier la nature du document que nous négocions, ce qui n'est pas utile. Les délégations qui le souhaitent particulièrement auront d'autres occasions de présenter de tels éléments, par exemple à l'Assemblée générale.

Pour ce paragraphe, nous préférons accepter la proposition iranienne, puis reprendre nos travaux sur les éléments de description au paragraphe 19. Dans le cas contraire, je crains que ce débat sur les citations du rapport du Conseil consultatif ou encore des déclarations des ministres des affaires étrangères se prolonge indéfiniment.

On peut aussi continuer à cartographier le contenu – nous pouvons débattre sur le nombre d'occurrences des termes «désarmement nucléaire» et «traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles» dans nos déclarations – mais cela ne nous aide en rien à accomplir la tâche que nous devons mener à bien sous votre présidence éclairée.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Je voudrais faire un certain nombre de remarques. Premièrement, pour ce qui est des répétitions, je suis le premier à vouloir les éviter, mais dans la partie procédurale plutôt ennuyeuse du document, dans laquelle nous énumérons les présidents, nous ne cessons de nous répéter et cela ne semble poser problème à personne. Certains ici sont extrêmement favorables à de telles répétitions, qui rendent le texte très difficile à lire. Sur le fond, je ne pense pas que les répétitions présentent un intérêt majeur.

En deuxième lieu, je crois que l'endroit du rapport auquel nous traitons de la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence est particulièrement approprié pour évoquer sur le fond la réunion de haut niveau. C'est précisément là que nous devons présenter clairement la situation.

En troisième lieu – et c'est là un point important – je crois qu'il y a un sérieux malentendu. Si vous lisez attentivement ma proposition, vous constaterez que le texte est, à dessein, dénué de toute tentative d'explication des raisons du blocage et qu'il ne donne aucun indice de solution. D'une certaine façon, le texte est purement procédural, se limitant à préciser que la Conférence n'est pas parvenue à adopter et mettre en œuvre un programme de travail.

Je peux donner lecture des déclarations de toutes les délégations qui se sont exprimées pour se plaindre dans ce sens. Je les ai toutes en ma possession. J'ai lu la déclaration de la délégation pakistanaise ce matin. Je peux aussi lire les déclarations d'un certain nombre d'autres délégations. Je peux lire les déclarations dans lesquelles l'Ambassadeur Jazāiry a, ici même, regretté que nous ne soyons pas parvenus à progresser sur le programme de travail.

Le fait d'introduire d'autres éléments qui indiquent que la situation est due à une absence de volonté politique est, d'une certaine manière, réellement secondaire. Ce texte ne s'aventure nullement sur ce territoire. Il se limite à indiquer à l'Assemblée générale que cette instance n'a pas été en mesure de s'entendre sur un programme de travail et de s'acquitter de ses fonctions. Pour de bonnes raisons, il ne fait pas mention de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, mais au propre règlement intérieur de la Conférence. Malheureusement, je l'ai oublié, mais je crois que la fonction de la Conférence est définie à l'article premier, lequel dispose que la Conférence est une instance de négociation. C'est un fait.

De plus, d'une certaine façon, il est judicieux de citer le Secrétaire général de la Conférence, car je crois que lorsque nous avons eu une réunion de haut niveau à laquelle ont participé une cinquantaine de ministres des affaires étrangères, et aussi un autre débat à l'Assemblée générale à ce sujet en juillet, débat au cours duquel chacun a pu faire part

de sa préoccupation quant à la situation de la Conférence, c'était pour que cette situation soit aussi reflétée dans un rapport. Pour terminer sur une note plus positive, je voudrais dire que le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, dans sa déclaration du 4 août dernier, a rendu compte des positions qui s'étaient exprimées à cette occasion. Pour dire les choses plus clairement, je préférerais indiquer: «a rendu compte, à la séance du 4 août, des positions exprimées lors du débat de l'Assemblée générale concernant les solutions possibles en vue de revitaliser les travaux de la Conférence». Là encore, il n'est nullement question de contenu. Le Secrétaire général n'a pas dit qu'il préférerait telle ou telle position. Il est seulement indiqué qu'il a rendu compte des positions quant à la façon de sortir du bourbier, en quelque sorte. Il n'y a aucun parti pris dans le différend concernant les raisons pour lesquelles nous sommes incapables de travailler depuis une bonne douzaine d'années. La neutralité est totale, et c'est pourquoi j'insiste sur ce point.

J'espère que c'est là le fondement sur lequel nous pourrions appuyer pour dire qu'il y a un problème, qui est que nous ne parvenons pas à nous entendre sur ce que nous souhaitons faire. Je sais bien qu'il existe différents points de vue quant à savoir si cela est le résultat d'un manque de volonté politique ou du règlement intérieur, mais je crois que c'est le minimum que nous devrions être capables de dire, et je ne comprends pas en quoi cela devrait poser un problème à qui que ce soit.

Le Président (*parle en espagnol*): Veuillez m'excuser d'intervenir à ce stade, je devrais être un modérateur avant de présenter mon point de vue. En tout état de cause, je donne un avis en tant que modérateur, car je connaissais les positions des délégations avant d'arriver ici aujourd'hui. Je savais qu'il n'y aurait pas consensus sur cet ajout. Je crois qu'il y a des arguments des deux côtés – ceux qui veulent l'insérer et ceux qui ne le veulent pas – et malheureusement, le consensus conduit toujours au plus petit dénominateur commun. Je crois que les idées avancées par le Secrétaire général, le Conseil consultatif ou qui que ce soit d'autre ne peuvent être très différentes des idées exprimées par les délégations ici présentes et des points de vue des États membres. En fin de compte, nous sommes les véritables acteurs de ce processus.

Je me demande s'il ne serait pas possible de résoudre ce problème en évitant de nous lancer à nouveau dans ce débat, et je crois, en fait, que chacun sait ce que ces intervenants ont pu dire, et cela figurera dans les listes contenues dans le paragraphe 25 *bis* proposé par la République islamique d'Iran. Je me demande s'il existe des idées spécifiques qui n'apparaissent actuellement pas dans la proposition soumise par l'Ambassadeur de l'Allemagne et que nous pourrions souhaiter insérer dans le rapport. Sachant bien que c'est ainsi qu'on parvient au consensus, je propose d'adopter le paragraphe 25 *bis* proposé par la délégation iranienne, et si la proposition allemande renferme des idées qui ne sont pas mentionnées, nous pourrions les inclure au paragraphe 7 lorsque nous traiterons des questions de fond. Je crois que si nous voulons mettre en évidence des éléments, des messages qui seront passés sous silence si nous ignorons la proposition allemande, nous pourrions essayer de les conserver comme l'expression d'une position lorsque nous négocierons le paragraphe 7, lorsque les questions de fond et les positions de plusieurs délégations apparaîtront clairement. C'est une proposition spécifique.

M. Canchola Gutiérrez (Mexique) (*parle en espagnol*): Monsieur le Président, merci de votre proposition, que nous examinerons avec la plus grande attention. Pour l'heure, ma délégation préférerait que nous poursuivions l'examen paragraphe par paragraphe. Je comprends que le paragraphe proposé par la République islamique d'Iran, lequel ne pose aucun problème particulier à ma délégation, reflète les progrès accomplis dans le cadre de nos négociations. D'un autre côté, et je réagis aussi aux remarques qui ont été faites aujourd'hui à propos de la proposition allemande, nous pensons que le paragraphe est important. Je ne vais pas développer les raisons qui nous conduisent à penser qu'il est important, mais je souligne, bien entendu, qu'il apparaît dans une partie du rapport qui

nous semble très importante, à savoir celle dans laquelle nous traitons de l'efficacité de la Conférence. On a beaucoup entendu parler ici du peu de progrès accomplis par la Conférence au cours de son histoire et de la façon dont certaines choses se sont déroulées. Je ne crois pas que la poursuite de cette inertie soit bonne en quoi que ce soit pour qui que ce soit.

Je fais ce commentaire en réaction à une remarque qu'un autre représentant a faite tout à l'heure à propos de la nature du document. Le document est bien entendu un rapport, et dans les rapports, on rend compte de faits. Toutefois, du moins pour ma délégation, ce rapport ne doit pas être enfoui dans les archives et tomber dans l'oubli. En reflétant les faits, les rapports traduisent l'insatisfaction suscitée par le travail accompli et plantent les semences des travaux à venir. Nous souhaitons que les faits soient reflétés de façon à nous permettre de préparer l'avenir et de revitaliser la Conférence.

S'agissant des doubles emplois, je répète avec la même éloquence que l'Ambassadeur de l'Allemagne que nous trouvons dans ce paragraphe plusieurs éléments qui se répètent en divers endroits du rapport, notamment aux paragraphes 7 et 19. Pour le Mexique, ces éléments sont de même importance, particulièrement dans ce contexte.

Ma délégation n'a pas l'intention de vous compliquer une tâche qui est déjà suffisamment difficile, mais je répète qu'à l'heure actuelle et même du point de vue de la procédure, le Mexique estime qu'il importe de faire figurer des références dans cette section suivant la ligne tracée par la proposition allemande.

M. Wilson (Australie) (*parle en anglais*): Je ne voudrais pas prolonger ce débat. Je voudrais faire trois observations.

Premièrement, j'appuie les remarques que les représentants de l'Allemagne et du Mexique viennent de faire. Le fait est que les discussions de la Conférence ont bel et bien permis l'expression de vives préoccupations.

Ma deuxième remarque fait suite à ce qu'a déclaré le représentant de l'Inde concernant les éléments de description contenus dans ce rapport. Certes, la présence d'éléments de description est indispensable, que ce soit dans ce paragraphe ou au paragraphe 19.

Ma troisième remarque concerne la proposition iranienne, et elle est d'ordre purement technique, voire annexe. Je fais cette proposition. Dans la première phrase, il est question de l'expression de points de vue concernant la réunion de haut niveau et les débats qui ont suivi, ainsi que d'un certain nombre de réunions qui se sont déroulées. Là encore, cette remarque est secondaire, mais je viens de penser que les points de vue qui ont été exprimés concernaient non seulement les débats qui ont fait suite à la réunion de haut niveau, mais aussi la réunion de haut niveau elle-même. Autrement dit, les membres de la Conférence ont exprimé leurs points de vue sur la réunion de haut niveau et sur les débats qui y ont fait suite. Je pense que c'est également un fait.

Le Président (*parle en espagnol*): Le moment venu, je poserai une question sur la proposition spécifique de la délégation australienne. Je vais donner la parole aux représentants du Pakistan, de l'Algérie et de la République islamique d'Iran, après quoi je conclurai le débat sur ce point et ferai une proposition spécifique.

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*): Je voudrais réagir brièvement à quelques remarques qui ont été faites à propos des déclarations de la délégation pakistanaise. Je sais ce que notre délégation a dit, car je suis en partie responsable de la rédaction de ces déclarations. Ce qu'a déclaré l'Ambassadeur de l'Allemagne est tout à fait exact, mais je tiens à souligner que lorsque nous disons que le Pakistan regrette l'inaction de la Conférence du désarmement, nous ne souhaitons pas que les choses s'arrêtent là. Dans notre argumentation, nous proposons de nouvelles mesures, et si les déclarations

de notre délégation doivent être citées, nous souhaitons qu'elles le soient dans leur contexte, et pas uniquement de façon partielle.

Nous disons qu'il y a un manque d'action, puis nous mentionnons la priorité du désarmement nucléaire et d'une convention sur les armes nucléaires. Pourquoi se concentrer uniquement sur deux aspects? Si nous empruntons cette voie, nous allons rouvrir tout le débat qui s'est déroulé cette année à la Conférence.

Ma délégation souhaite accomplir une nouvelle fois tout ce processus. Les enjeux et la position que nous défendons sont pour nous essentiels. Nous n'accepterons pas que le rapport renferme quoi que ce soit que nous n'ayons pas décidé à la Conférence. Pour nous, la lecture sélective est un vrai problème.

Cela est peut-être incompréhensible intellectuellement pour certaines délégations, mais pour nous, c'est primordial. Nous n'accepterons rien que nous n'ayons préalablement accepté au cours des délibérations de la Conférence. C'est là le premier point sur lequel je voulais insister avec la plus grande fermeté. Lorsqu'on parle de l'inaction de la Conférence, il existe différentes écoles de pensée. Sommes-nous en mesure de rapprocher ces points de vue maintenant, alors que nous en avons été incapables toute l'année durant?

S'agissant de la mention de la réunion de haut niveau, je voudrais dire, tout d'abord, que je ne suis pas favorable à l'idée de citer le Secrétaire général de la Conférence à cet endroit, et, ensuite, que nous sommes à mon avis dans une logique de cercle vicieux. En effet, nous sommes en train, dans ce rapport, de raconter à l'Assemblée générale ce qu'elle a elle-même fait. Je ne voudrais pas prolonger ce débat, mais pour parler franchement, chacun d'entre nous connaît les positions des autres. Nous sommes au stade ultime du travail de la Conférence pour cette année, et nous devrions reconnaître quel est le consensus possible.

Je crois que la proposition iranienne est des plus raisonnables, et je répète que l'inertie de la Conférence ne date pas d'hier. Si une délégation peut nous présenter un libellé tiré des rapports précédents montrant comment la Conférence a rendu compte de cette situation dans ses précédents rapports à l'Assemblée générale, nous pourrions tenter de trouver une issue.

M. Khelif (Algérie): La délégation algérienne prend une fois encore la parole, mais puisque la déclaration de l'Ambassadeur Jazaïry a été évoquée par l'Ambassadeur d'Allemagne au sujet de son appréciation du blocage de la Conférence du désarmement, nous souhaitons dire que ces propos s'inscrivaient dans le cadre d'une évaluation globale de la Conférence et du processus de désarmement nucléaire en général.

Ce qui peut nous poser problème dans cette partie du rapport et dans le rapport lui-même, ce n'est donc pas tant ce qui y est dit que ce qui n'y est *pas* dit. Pour être franc et clair, la délégation algérienne ne souhaite pas que ce rapport serve des démarches ou initiatives qui prennent forme en marge de la Conférence et auxquelles l'Algérie ne prend pas part.

Concernant la proposition allemande, en particulier la première phrase, permettez-moi de revenir sur la question. Bien que la délégation algérienne juge délicat de faire état des préoccupations quant au blocage de la Conférence du désarmement, élément qui pourrait être abordé dans le cadre du paragraphe 19 comme l'a souligné notre collègue de l'Inde, nous souhaiterions apporter une précision: dans sa proposition, l'Ambassadeur d'Allemagne dit que la Conférence du désarmement doit s'acquitter de ses fonctions en tant qu'organe de négociation multilatérale comme stipulé dans le règlement intérieur. Or, le mandat et les activités de la Conférence sont énoncés et décrits dans le document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui est le texte de référence définissant les fonctions et attributions de la Conférence.

Si nous voulons faire une quelconque référence, il serait peut-être judicieux de mentionner le document final en question et non pas le règlement intérieur, qui est un texte ultérieur au plan d'action adopté à l'issue de la première session extraordinaire.

Le Président: Pardonnez-moi de vous interrompre mais j'avais posé une question. Pour l'heure, nous ne sommes pas en train de négocier le texte: nous n'avons même pas d'accord pour inclure le texte. J'apprécierais donc que vous ne fassiez part de tous les amendements à apporter que lorsque nous aurons déjà pris une décision sur la tenue de débats à ce sujet. À ce stade, il m'est encore impossible d'avoir une idée claire quant à la possibilité d'ajouter des éléments figurant dans la proposition de l'Allemagne.

M. Khelif (Algérie): Monsieur le Président, je reviens ici sur la deuxième phrase. Nous pensons qu'elle est déjà prise en compte dans la proposition de la délégation iranienne, notamment dans la dernière phrase, où il est question de l'échange de vues qui s'est déroulé le 4 août entre les délégations et le Secrétaire général de la Conférence au sujet de la réunion de juillet 2011 à New York. Cette deuxième phrase semble donc être une répétition.

Le Président (*parle en espagnol*): J'avais clos la liste des orateurs. Je crois que je vais devoir respecter scrupuleusement la procédure, sans quoi nous n'arriverons pas à nous acquitter de notre mandat. S'il s'agit de l'exercice du mandat qui nous a été confié, je crois que la négociation du rapport fait partie des mandats dont la Conférence doit s'acquitter. Je vous demande à tous de faire preuve de discipline. À titre exceptionnel, et uniquement cette fois, même si nous avons clos la liste des orateurs, nous allons rajouter l'Ambassadeur de l'Allemagne, afin de lui permettre de s'exprimer sur ce point.

M. Daryaï (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord apporter mon appui à la déclaration du représentant de l'Inde. Si nous voulons formuler un jugement de valeur ou adresser un message qui dirait que nous ne sommes pas satisfaits de la situation actuelle, cela devra se faire dans un paragraphe. Le meilleur endroit pour cela serait le paragraphe 19.

Dans ma proposition, j'ai fait le maximum pour prendre en compte aussi bien le fond que la procédure. Au paragraphe 25 *ter*, nous faisons référence à la liste des documents, ce qui veut dire que si une délégation a abordé un point particulier ou formulé une proposition spécifique, comme ce fut le cas de la délégation colombienne, ce point ou cette proposition sont mentionnés dans ce paragraphe. Nous avons également énuméré les documents, et, dans la proposition initiale, nous avons ajouté une référence au compte rendu de la séance du 4 août. En nous référant à ce compte rendu, nous soulageons peut-être aussi les préoccupations de l'Ambassadeur de l'Allemagne, car le compte rendu en question reflète les déclarations du Secrétaire général et les déclarations des délégations qui ont présenté leurs idées pour la session en cours.

Nous pouvons toujours envisager d'inclure la proposition allemande au paragraphe 19 ou ailleurs pour voir ce qu'il serait possible de faire du message que cette délégation souhaite adresser.

Le Président (*parle en anglais*): Je voudrais comprendre comme il faut votre position. Proposez-vous d'ajouter au paragraphe la référence au compte rendu? C'est une proposition concrète concernant un ajout à la proposition iranienne.

M. Hoffmann (Allemagne) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je vous remercie très sincèrement de m'avoir donné la parole. Je me fais un plaisir de m'efforcer de vous faciliter la tâche, et si nous trouvons un autre bon endroit pour exprimer les idées contenues dans ma proposition – par exemple si le paragraphe 7 ou le paragraphe 19 sont appropriés – cela me conviendra tout à fait. Je reste néanmoins persuadé qu'il serait bon que cette idée figure dans cette section, mais nous devons éviter de trop nous répéter,

et je vous laisse le soin à vous-même et au secrétariat d'examiner tous les paragraphes dans le but de nous soumettre une proposition susceptible d'intégrer nos idées.

Deuxièmement, je voudrais réagir à une remarque tout à fait légitime de la délégation pakistanaise, à savoir qu'il n'est bien sûr pas du ressort de la Conférence de rendre compte à l'Assemblée générale de ses propres débats. En effet, si vous lisez attentivement la première ligne de ma proposition, quel que soit l'endroit où elle sera insérée, vous vous apercevrez que le problème peut être résolu de façon très simple en disant «Au cours des séances de la Conférence énumérées plus haut, certaines idées ont été exprimées.». Cela nous permettra d'indiquer tout à fait clairement que nous parlons de ce que cette instance a fait et non de ce que l'Assemblée générale a fait.

Enfin, je le répète, je suis très surpris. Nous connaissons tous bien entendu nos positions réciproques, et nous savons tous que nous ne serons jamais d'accord sur les raisons pour lesquelles la situation est bloquée, a fortiori lorsqu'on parle du présent rapport. Il est cependant quelque peu surprenant de dire maintenant que si une délégation souhaite insérer un élément, une autre souhaitera en insérer d'autres, etc. Je tiens à le répéter clairement, le propos consiste simplement à déplorer le fait que nous ne parvenons pas à nous entendre sur un programme de travail, quelles qu'en soient les raisons, et j'espère que nous serons au moins d'accord pour le déplorer. Je mets quiconque au défi de dire qu'il ne déplore pas cette situation et, si nous sommes d'accord sur ce point, pourquoi ne pas le dire? Je suis particulièrement troublé par les raisons pour lesquelles les délégations ou les États éprouvent tant de difficultés à indiquer qu'ils déplorent le fait que, depuis plus de dix ans, cette instance est incapable de s'entendre sur un programme de travail.

Je termine, car je crois avoir présenté cette idée un certain nombre de fois.

Le Président (*parle en espagnol*): Je propose la chose suivante. Tout d'abord, s'agissant de la partie du paragraphe 25 *bis* initialement proposée par la délégation iranienne, il n'y a eu depuis que deux sous-amendements, le premier ayant été proposé par l'Australie dans le but d'indiquer que des points de vue se sont exprimés non seulement en ce qui concerne les débats de suivi, mais aussi la réunion de haut niveau elle-même. En deuxième lieu, la modification proposée par la délégation iranienne consiste à inclure une référence spécifique aux actions entreprises lors de ces réunions. Sommes-nous en mesure d'adopter cette partie du paragraphe, avec la modification proposée par l'Australie et la modification proposée par la République islamique d'Iran? Sommes-nous en mesure d'adopter ce paragraphe?

Le paragraphe est adopté.

S'agissant de l'ajout proposé par l'Allemagne, il existe incontestablement des raisons impérieuses pour insérer cette proposition, et aussi des raisons impérieuses pour ne pas l'inclure. Certaines propositions intermédiaires consistent à insérer certains éléments de cette proposition en d'autres endroits du rapport, et d'autres affirment qu'ils doivent figurer à cet endroit. Quoi qu'il en soit, je vous propose de suspendre le débat sur ce point, et d'y revenir lors d'une autre séance, car je ne sais pas au juste sur quoi nous allons pouvoir nous mettre d'accord en poursuivant cette discussion.

Nous passons donc au paragraphe 25 *ter*, lequel renferme la liste des documents officiels soumis sur ce thème.

M. Valencia Muñoz (Colombie) (*parle en espagnol*): Ma remarque ne concerne pas le paragraphe 25 *ter*, mais avant de clore la discussion sur la section G, et s'agissant du rappel des activités qui ont été menées en 2011, outre les réunions et la rhétorique entourant la revitalisation de la Conférence, nous avons également examiné des propositions spécifiques, comme, par exemple, l'idée de créer un groupe de travail sur la revitalisation. Pour élaborer un rapport factuel et complet, nous pourrions inclure une référence

à ce travail d'exploration engagée par la Conférence en reprenant le libellé utilisé précédemment, à savoir, par exemple: «au cours des derniers jours de la session, les présidents de la Conférence ont examiné la possibilité de créer un groupe de travail, mais ils n'ont pris aucune décision». C'est une simple proposition. Nous n'insistons pas, mais si le Président et les autres délégations en sont d'accord, nous pourrions rédiger une proposition.

Le Président (*parle en espagnol*): La présidence a toujours eu pour intention d'examiner toutes les propositions que les délégations jugent utile de soumettre dans le but d'enrichir nos travaux. Je n'ai pour l'heure aucune objection, étant donné que nous n'avons pas achevé la lecture du rapport. Je vous demande simplement de soumettre votre proposition aussi rapidement que possible, de façon à nous permettre de l'examiner, et sans préjuger non plus de la décision qui sera prise en ce qui la concerne.

J'invite la délégation colombienne à soumettre sa proposition au secrétariat pour examen. Revenons au paragraphe 25 *ter*. Y a-t-il une objection à l'adoption de la proposition telle qu'elle est présentée dans le document?

M. Daryaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Lorsque nous avons rédigé le paragraphe 25 *bis*, nous avons aussi rédigé le paragraphe 25 *ter*, mais le contenu du paragraphe 25 *ter* n'est pas exactement celui que nous avons proposé.

Le Président (*parle en espagnol*): Le problème est que l'intitulé du paragraphe 25 *ter* doit être cohérent avec les autres paragraphes qui contiennent des listes de documents. Le secrétariat et la présidence ont modifié votre proposition de façon à assurer la cohérence avec les paragraphes qui contiennent des listes de documents et font référence à un thème donné. Y a-t-il des objections?

M. Daryaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Non, Monsieur le Président. Nous appuyons totalement la modification que vous avez apportée à l'intitulé. Ce dont je voulais parler, c'est de la liste de documents, mais quoi qu'il en soit, nous pouvons corriger le texte sans créer de difficultés. À l'alinéa *b*, où il est question de la proposition colombienne, nous pouvons reprendre le libellé employé par la délégation colombienne, et dire: «in which Colombia, in its national capacity, understood, registered and reflected the debate in the CD». C'est exactement la formule que j'ai proposée, sur la base de la proposition soumise par le représentant de la Colombie au cours de la précédente séance.

Le Président (*parle en anglais*): J'invite le Secrétaire général adjoint de la Conférence à nous apporter une précision.

M. Sareva (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): S'agissant de ce que vient de dire le représentant de la République islamique d'Iran, le texte dont vous êtes saisis est conforme à la pratique établie qui consiste à énumérer les documents soumis au titre d'un point de l'ordre du jour où, en l'occurrence, traitant d'un point qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour, suivant l'ordre dans lequel ils ont été soumis. C'est pour cette raison que le document CD/1911 apparaît avant le document CD/1913. Deuxièmement, il est de rigueur de se limiter à l'énumération des documents, sans ajouter quoi que ce soit de qualitatif ou de descriptif les concernant, mais bien entendu, la décision finale appartient aux États membres.

Le Président (*parle en espagnol*): Je pose à présent une question à la Conférence: y a-t-il des objections?

M. Valencia Muñoz (Colombie) (*parle en espagnol*): Lorsque la délégation colombienne a soumis le document CD/1913 au secrétariat, celui-ci portait un titre spécifique. Il a été soumis en espagnol et en anglais. Je voudrais savoir si nous pourrions conserver ce titre, qui était: «Réflexion sur l'évaluation et le renforcement de la Conférence du désarmement». Dans ce document, la délégation colombienne, agissant en sa capacité

nationale, expliquait la façon dont elle comprenait le débat qui s'était déroulé les 9 et 14 juin. Le titre de notre document s'inscrivait dans le prolongement du commentaire apporté par la délégation iranienne, de sorte qu'il suffirait de vérifier l'intitulé exact que nous avons employé et de l'insérer dans le rapport.

Le Président (*parle en espagnol*): Est-ce le titre complet du document? Même si le document a été initialement soumis en anglais et en espagnol, nous allons donner lecture du titre anglais, car vous avez également soumis cet intitulé dans l'original. «Thoughts on the current state of the Conference on Disarmament and how to strengthen it as a contribution by Colombia.» Ici, vous avez supprimé les guillemets, mais vous écrivez «... and how to strengthen it as a contribution by Colombia in its national capacity concerning the way in which it perceived the reflection exercise carried out on this issue at the Conference on 9 and 14 June 2011».

C'est le paragraphe entier, y compris la description, et je ne vois aucune objection. Je crois que pour être fidèles aux intentions de la Colombie, nous devons retranscrire exactement ce qui apparaît dans la lettre. Je demande au secrétariat de reprendre ce titre exact.

M. Sareva (Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, les délégués risquent d'être troublés par le fait que le titre du document est reproduit entre guillemets, comme le sont tous les titres de tous les documents cités dans le rapport. Ce titre comprenant lui-même des guillemets, le projet de rapport comporte des guillemets à l'intérieur d'autres guillemets, mais ce que vous voyez au paragraphe 25 *ter b* est bien la version intégrale du titre du document soumis par la délégation colombienne.

M. Valencia Muñoz (Colombie) (*parle en espagnol*): Sans vouloir prolonger ce débat, la proposition que nous avons soumise précédemment, à savoir le paragraphe 8 *bis*, renferme le titre exact de notre document. Lorsque nous avons envoyé la version bilingue espagnol et anglais au secrétariat, le titre du document y figurait bien. Par exemple, on y trouvait le mot «reflection» et non le mot «thoughts». Je vous demande simplement de conserver le texte que nous avons utilisé à cette occasion, qui n'est pas celui qu'on trouve en page 8 de l'actuel projet de rapport, et qui, je crois, répond aux observations formulées par le représentant de la République islamique d'Iran.

Le Président (*parle en espagnol*): Une délégation est-elle opposée à l'idée de reprendre en l'état la citation que le représentant de la Colombie – qui est accrédité par le Gouvernement de la République de Colombie pour représenter ce gouvernement ici – a indiqué vouloir faire figurer dans le rapport? Le représentant de la Colombie voudra donc bien soumettre la référence au secrétariat, qui la reproduira intégralement dans le rapport.

Y a-t-il d'autres préoccupations concernant le paragraphe 25 *ter*? Pouvons-nous l'adopter avec la correction qui sera apportée par le représentant de la Colombie?

Il est adopté. Nous passons au paragraphe 28. Pour ce paragraphe, nous avons une première proposition, et une autre proposition de la délégation polonaise visant à insérer un libellé destiné à résoudre la situation apparue en cours de débat.

Je vous invite à vous exprimer sur cette proposition, et je vous demande en particulier si nous pouvons adopter le nouveau libellé proposé par la délégation colombienne.

M. El-Atawy (Égypte) (*parle en anglais*): Mon observation ne concerne pas le paragraphe 28, mais un point de procédure. Il est vraisemblable que nous ne finirons pas ce matin, et les musulmans sont invités à se réunir pour la prière du vendredi à 13 heures. Nous prions la Conférence de bien vouloir lever la séance à 12 h 45 pour nous permettre d'assister à la prière.

Le Président (*parle en espagnol*): Je crois que personne ne souhaite remettre en cause la liberté religieuse de nos frères musulmans. Après tout, je crois que chacun d'entre nous appréciera de se reposer aussi. Nous vous sommes donc, en fait, reconnaissants d'aller accomplir votre devoir religieux. Nous profiterons également de ces quinze minutes. Je crois que la séance, à défaut d'avoir été fructueuse, a été intense. Nous pouvons donc lever la séance et nous retrouver à 15 heures. Y a-t-il des objections? Je vous demande, dans la mesure du possible, de respecter l'horaire comme si une guerre devait commencer à 15 heures précises. Je ne sais pour quelles raisons les séances de la Conférence commencent systématiquement dix ou quinze minutes en retard sur l'horaire initialement prévu.

M. Daryaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier pour la façon dont vous avez traité cette question. Dans un souci de cohérence avec les années précédentes, les délégations intéressées devront avoir des discussions très informelles pour vous permettre de conclure avant la fin de la semaine. Je vous demande par conséquent de réfléchir à la possibilité d'organiser une séance de rédaction très informelle, car les positions sont claires. Nous devons maintenant nous retrouver pour régler les questions en suspens.

Le Président (*parle en espagnol*): Nous levons la 1239^e séance. Nous nous retrouverons cet après-midi pour la 1240^e séance, et je vous demande à tous d'être à l'heure, à 15 heures précises.

La séance est levée à 12 h 50.